

SOMMAIRE

Modification du Plan Local d'Urbanisme	1
Création d'un périmètre d'étude dans le secteur rue du Landy – Rabelais – rue Saint-Denis	13
Construction de l'Espace Enfants Victor Hugo. A/ Approbation du programme de travaux. B/ Approbation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération C/ Validation du principe de délégation de maîtrise d'ouvrage par voie de mandat.....	13
Rénovation - Extension de l'école maternelle Joliot Curie Réalisation de locaux provisoires préfabriqués sur la dalle du parking Marie Curie A/ Approbation des programmes de travaux. B/ Approbation des enveloppes financières des deux opérations C/ Approbation de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, du règlement du concours et du montant des primes attribuées aux candidats pour l'opération Rénovation-Extension	15
Construction du groupe scolaire des docks, d'une restauration et d'un centre de loisirs. A/ Validation de l'avant projet définitif (APD) B/ Validation du lancement d'une procédure de l'appel d'offres ouvert. C/ Habilitation de la SODEDAT 93, Maître d'Ouvrage Délégué, à signer ce marché.....	18
Réalisation de la Médiathèque et des Archives Municipales : A/ Attribution du marché de travaux et autorisation du Maire à le signer.....	21
B/ Approbation de l'avenant n° 1 pour le contrat de maîtrise d'œuvre.....	23
Périmètre d'études Saint-Ouen « Nord/Ouest » Mise en œuvre d'une procédure de publicité et de mise en concurrence pour le choix d'un aménageur sur le secteur des Docks.....	24
Constitution de la commission spéciale sur les concessions d'aménagement Désignation des représentants du Conseil Municipal	24
Festival Jazz Musette des Pucés des samedi 23 et dimanche 24 juin 2007 A/ Adoption de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Saint-Ouen et le Comité d'organisation du Festival des Pucés Habilitation du Maire ou de son représentant à signer cette convention B/ Attribution d'une participation financière à ce comité	29
Convention entre la Ville de Saint-Ouen et le Lycée Blanqui relative à des actions de culture scientifique, technique et industrielle pour l'année scolaire 2006-2007. Approbation de la convention Habilitation du Maire ou de son représentant à la signer	38
Attribution d'une subvention pour l'année 2007 à l'Association 'Le Lieu Mains d'Oeuvres' dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens en date du 16 décembre 2005, intervenue entre la Ville de Saint-Ouen et cette Association	39

Adaptation du dispositif de prise en charge des personnes et des familles en situation de rupture de toit	44
Réalisation et exploitation d'un réseau de distribution de chaleur sous forme d'eau chaude sur le périmètre de l'île des Vannes. Approbation d'une convention tripartite entre la Ville de Saint-Ouen, l'OPHLM de la Ville de Saint-Ouen et la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain. Habilitation de Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.	45
Redevance communale d'assainissement Fixation du taux pour 2007	46
Etablissement d'une taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés à un incinérateur de déchets ménagers	46
Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de démolition et de déconstruction d'ouvrages de toute nature sur le territoire de la commune de Saint-Ouen. Habilitation du maire à signer les marchés	47
Exploitation de quatre parcs de stationnement municipaux et du stationnement payant sur voirie de la Ville de Saint-Ouen. Approbation d'un avenant n° 1 au marché conclu avec la Société des Parkings de France pour le lot n° 1 : exploitation de trois parcs de stationnement et du stationnement payant sur voirie. Habilitation du Maire à signer cet avenant	48
Approbation des conventions cadres de reconnaissance de site qualifiant entre l'Ecole Supérieure de Travail Social, l'Ecole Normale Sociale, l'Institut Universitaire de Technologie et la Ville de Saint-Ouen Habilitation du Maire ou de son représentant à les signer	48
Création d'un poste afin de faire face à des besoins occasionnels	50

VILLE DE SAINT-OUEN

Conseil municipal du 22 janvier 2007



La séance est ouverte à 20 h 15 sous la présidence de Mme ROUILLON.

- Appel nominal des conseillers municipaux.

- Désignation du secrétaire de séance.

Proposition : Mme SANCHEZ.

Exprimés : 32 - Pour : 32 ADOPTEE

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2006.

Exprimés : 32 - Pour : 32 ADOPTEE

Arrivée de Mme JACQUOT à 20 h 30.

**DL/07/1 Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.
(Rapporteur : M. Michel BENTOLILA)**

M. BENTOLILA : Il s'est avéré qu'à l'issue du PLU voté il y a maintenant trois ans, un certain nombre de modifications sont intervenues touchant au règlement et à quelques caractéristiques liées à un certain nombre d'îlots, notamment l'ancien site Ouvrard et Villard, mais également à l'école Joliot Curie. Il était donc devenu indispensable de procéder à quelques réglages –comme on dit dans le milieu professionnel- permettant ainsi de faire évoluer le PLU au rythme des évolutions de la ville.

C'est sur ces questions que chacun a pu mesurer les modifications attendues au regard de cette enquête qui visait dans un premier temps à redéfinir le contour de la zone UI (Ouvrard et Villard), à créer un secteur dans la zone UA1 pour conforter le front urbain dans la rue du Docteur Bauer entre la rue des Marronniers et la rue Godillot, à élargir le secteur UA1 du boulevard Jean Jaurès pour adapter le zonage.

Je ne vais pas reprendre la longue description que vous avez sous les yeux.

On sent bien que nous avons affaire à des modifications d'ordre secondaire.

Après délibération, une enquête publique a été ouverte qui a permis, en présence du commissaire enquêteur, à des Audoniens de faire un certain nombre d'observations et de propositions s'agissant des points soulevés par celle-ci.

Il y a eu, au dire du commissaire enquêteur, dix-sept remarques faites par quatre personnes ; six personnes sont venues porter des remarques. Je crois que quelques documents informatiques ont été remis pendant cette enquête publique.

Dans ses conclusions, pour chacune des questions, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour les modifications demandées par notre Conseil Municipal. Je ne vais pas en reprendre la liste.

En revanche, ce qui est important et qui fera l'objet d'une délibération qui poursuivra celle que je viens d'évoquer, c'est que s'agissant de la rue du Landy et à la demande d'un certain nombre d'habitants, il a été fait la remarque d'une contradiction entre le tissu existant et les possibilités du PLU permettant d'édifier des gabarits de bâtiments qui pouvaient être en contradiction avec la logique urbaine de ce secteur.

Pour ceux qui connaissent celui-ci, la rue Cagé est faite d'un tissu pavillonnaire assez important. Quand on descend sur la place, on est plutôt du côté constitué fait de bâtis relativement bas. Or, le PLU permet de réaliser sur cette voirie des bâtiments R5+1.

Ses conclusions consistent à dire : "Ce n'était pas à l'ordre du jour de cette enquête publique. Par contre, j'attire l'attention de la collectivité pour mettre en évidence cette contradiction et peut-être agir à terme afin d'être plus cohérent sur la rue du Landy en termes de gabarit".

Nous proposons de prendre en compte ces observations dans une démarche sur laquelle je reviendrai dans la prochaine délibération.

Pour conclure, nous avons une enquête publique, la venue d'un nombre limité d'Audoniens, des remarques portant surtout sur les aspects qui n'étaient pas concernés par cette enquête, un avis du commissaire enquêteur favorable à tous les points que nous avons mis dans cette enquête.

Je propose donc au Conseil Municipal de prendre acte de ces décisions et de permettre la poursuite de la transformation de notre PLU, conforme aux modifications que nous avons proposées.

Mme Le Maire : Y a-t-il des questions après la présentation de cette première révision du PLU ?

M. DELANNOY : Madame le Maire, Chers Collègues, à chaque fois, je me suis exprimé sur les dossiers d'urbanisme de la Ville de Saint-Ouen.

Concernant la délibération, soit votre politique est incohérente, décousue, au cas par cas ; soit elle est volontaire, orchestrée, et c'est beaucoup plus inquiétant.

Logiquement, un PLU est un document d'urbanisme qui doit permettre d'avoir une perspective sur les vingt prochaines années de ce qu'une majorité municipale veut voir comme évolution de l'urbanisme sur sa ville.

Là, j'ai plutôt l'impression que l'on a créé un PLU restrictif, compliqué, et qu'à chaque fois que des parcelles seront cédées, on sera obligé de revenir devant un commissaire enquêteur et on dépendra un peu trop des choix et des envies des

promoteurs, ou plutôt -comme vous l'avez dit, Monsieur BENTOLILA, et cela m'a un peu épaté- des milieux professionnels.

J'ai vraiment l'impression que l'on a fait un PLU où l'on décide d'une densité ou de restrictions urbanistiques importantes et qu'après, on voit les promoteurs, on discute, on aménage avec eux, mais tout cela se fait sans vision, sans clairvoyance. D'ailleurs, quand on regarde les logements neufs qui sont construits sur notre ville, il n'y a pas vraiment de cohérence.

Aujourd'hui, quand je me promène sur la ville de Saint-Denis -qui est de la même couleur politique que vous, d'ailleurs-, je m'aperçois que l'on construit des choses avec des baies vitrées ; c'est clair. C'est une architecture intéressante.

A Saint-Ouen, ce sont des petites fenêtres, des petites cages à lapins ... A Saint-Ouen, il faut que l'on reste petit, serré, comprimé. On voit des bâtiments R+7 à côté de petites maisons faubouriennes. Maintenant, on voit vraiment le choix et la politique de la majorité municipale s'inscrire.

En fait, Monsieur BENTOLILA, pour moi, vous êtes un bétonneur ! Vous êtes en train de défigurer la ville, sans même prendre en compte ce que les Audoniens voudraient voir sur cette commune, alors qu'il y a une révision du PLU. C'est quand même important la révision d'un PLU.

On se retrouve avec quatre ou cinq personnes qui viennent manifester leur mécontentement. La population n'est pas très informée de vos choix. On organise des messes pour les grands dossiers comme les docks, mais il y a tout le reste ...

On va construire des bureaux rue du Docteur Bauer. A Saint-Ouen, on a peut-être plutôt besoin de crèches, de haltes-garderies, que de mètres carrés supplémentaires de bureaux.

On a deux conceptions différentes du Saint-Ouen de demain.

Notre groupe votera bien évidemment contre puisque cela se fait au coup par coup ici !

M. BENTOLILA : Ce que dit notre collègue est intéressant.

Je regrette vraiment que vous n'ayez pas le temps de participer aux travaux des commissions d'urbanisme pour nous faire bénéficier de ces qualités de connaissance des évolutions d'urbanisme et des documents qui les accompagnent.

Je pense, par exemple, à la différence entre un POS et un PLU. Qu'est-ce qui fait qu'à un moment donné, le législateur a pensé transformer, dépasser, les POS et leur rigidité au profit de PLU -donc une vision plus dynamique des évolutions d'une ville- et, plutôt que les corseter, permettre à ces évolutions quand elles sont secondaires de pouvoir s'adapter progressivement ?

Bien sûr, vous avez compris quelle différence il y avait entre une modification du PLU et une révision du PLU. Dans vos propos, on sent bien que vous maîtrisez cette question ... Une modification, c'est un peu à la marge ; cela porte sur des aspects un peu secondaires.

Je regrette vraiment que vous ne nous fassiez pas bénéficier plus régulièrement de cette connaissance !

Vous avez bien remarqué que sur les deux sujets importants que sont le logement social et l'école, cette modification permettait d'apporter des réponses à des besoins dont vous souligniez l'urgence. Je pense que vous avez noté que grâce à cela, l'office HLM a pu réaliser soixante-dix logements et maisons de ville permettant à des Audoniens d'accéder dans de bonnes conditions au logement. Vous savez combien cette question du logement social est importante dans ce territoire.

Vous savez sûrement aussi que dans ce département, un ensemble de villes (quelle que soit leur couleur politique) ont moins de 20 % de logements sociaux.

M. DELANNOY : Non, Monsieur BENTOLILA, je ne savais pas qu'il y avait des villes qui ne voulaient pas avoir de logements sociaux. C'est une grande découverte que vous faites ...

La révision permet de construire 10 000 m² de bureaux, en plus des logements sociaux. Voilà pourquoi vous avez besoin de modifier ce secteur : c'est pour vos 10 000 m² de bureaux, ce n'est pas pour les logements sociaux. Les logements sociaux, c'est ce qui va faire passer la dragée aux habitants ; c'est tout !

M. BENTOLILA : Vous avez observé également, lorsque l'on a voté le PLU, qu'il existait déjà sur cette zone un projet articulant activité, emploi et logement social. Vous aviez fait une remarque sur cette coexistence sur un même îlot. D'un seul coup, quelques mois ou quelques années après, vous découvrez que dans un périmètre permettant la mixité de fonctions, elles deviennent incompatibles !

Votre observation, même si elle est tardive, permet parfois des débats un peu surréalistes ... On peut les avoir dans ce Conseil Municipal si vous le souhaitez.

Quant au terme "bétonneur", je vous ferai remarquer que les rapports que nous entretenons les uns et les autres font que vous avez affaire à une politique municipale.

Il serait assez respectueux pour tout le monde que vous fassiez de la politique par rapport à une autre politique. Evitez de personnaliser ces débats, car ce n'est pas de nature à permettre aux Audoniens d'évaluer les questions et les enjeux qui sont placés en termes d'évolution pour eux et pour les années à venir.

Essayons de débattre sur les contenus, sur les enjeux d'une équipe municipale qui est fière de son bilan, qui est fière également de porter en avant les grandes transformations urbaines sur cette ville qui, je crois, ont été portées ces dernières années par une grande partie des habitants.

Mme DUBOIS : Je voudrais faire une remarque concernant les observations de M. DELANNOY.

J'ai moi-même eu l'occasion de "canevasser" les rues de Saint-Ouen et de Saint-Denis.

Au dernier Conseil Municipal, je faisais remarquer que le neuf me paraissait plus monotone que l'ancien, en précisant que cette monotonie n'avait d'égal à Saint-Ouen que celle de Saint-Denis ! Je ne vois pas très bien où sont les

extraordinaires innovations que l'on peut trouver, y compris sur la Plaine Saint-Denis.

A Saint-Ouen, on est dans une autre situation. C'est une ville qui n'a jamais été zonée. Je trouve cela formidablement intéressant.

Personnellement, je n'ai rien contre "les dents creuses" ...

En ce qui concerne l'ensemble de la modification du plan, nous avons voté -nous, les Verts- contre le PLU ; donc, nous nous abstiendrons sur ces modifications.

M. THOMANN : J'ai l'impression que M. DELANNOY a un peu fait l'école buissonnière au cours de la dernière période où l'on a évoqué la procédure qui a conduit à l'adoption du PLU, et en même temps par rapport aux réalisations qui commencent à voir le jour dans tous les endroits de la ville et qui lui donnent un aspect de renouveau.

Le renouveau, c'est la place à la construction diversifiée de logements (logements sociaux, logements intermédiaires, accession à la propriété). Il ne faut pas oublier que souvent, cela vient remplacer les lieux que nous avons considérés comme étant insalubres et qui étaient véritablement des lieux de souffrance pour la population.

Je pense que les opérations qui ont été livrées récemment, que l'on a inaugurées, ne sont pas des cages à lapins, Monsieur DELANNOY. Je crois qu'il faut avoir une sacré dose de mépris pour voir les choses de cette manière ... Bien au contraire, ce sont des logements décents, spacieux.

Je lis régulièrement les courriers de souffrance que l'on transmet à Mme le Maire sur les "bouis-bouis" qui continuent d'exister dans notre ville, qui sont loués à des prix d'or. Il faudrait que vous ayez aussi un oeil sur cela, Monsieur DELANNOY. Ce sont des logements qui sont souvent loués à plus de 20 € le mètre carré, mais souvent, sur ces lieux-là, vous faites preuve d'une indifférence assez totale ...

M. DELANNOY : Comment pouvez-vous dire cela, Monsieur THOMANN ?

M. THOMANN : Laissez-moi finir.

M. DELANNOY : La misère, c'est votre fonds de commerce ; vous en vivez

!

Mme Le Maire : C'est de la provocation !

M. THOMANN : Mes Chers Collègues, je lis les courriers régulièrement et je vois les gens qui accèdent aux logements sociaux nous dire comment leur vie change lorsqu'ils se retrouvent dans des espaces aussi spacieux, dans des logements décents.

Comment ne pas voir cette réalité-là ? Il faut vraiment avoir des lunettes noires pour voir en Saint-Ouen une ville de béton, alors que les gens nous disent : "C'est assez exemplaire de voir cette ville se transformer, se diversifier, avec des vrais lieux de vie, des services publics et des écoles qui se développent, des quartiers où l'on peut vraiment vivre".

Vous faites bien de lancer le débat sur le logement social, Monsieur DELANNOY, mais il faut aussi vous rappeler que beaucoup de villes refusent toujours d'en construire. A Saint-Ouen, nous affirmons continuer d'en construire à hauteur de 40 % et nous en sommes plutôt fiers ; nous sommes plutôt fiers des réalisations de logements sociaux. Ce ne sont pas, comme vous le dites, des lieux qui sont confinés dans le noir.

Je ne sais pas ce que vous avez vu ailleurs, mais je trouve qu'à Saint-Ouen, les lieux sont construits avec de belles baies vitrées, des balcons.

Allez rencontrer les gens dans les cités et demandez leur s'ils ont honte d'habiter dans ces endroits-là. Je pense, par exemple, à une opération récente de l'office HLM au 10 Glarner. Vous l'avez certainement vue, Monsieur DELANNOY.

Mme DUBOIS : J'ai été surprise qu'avant l'ordre du jour de ce Conseil, il n'y ait pas eu quelques mots prononcés concernant le décès de l'Abbé Pierre. Cela m'est revenu en entendant notre collègue parler du logement social.

J'ai eu envie de rappeler qu'aujourd'hui, l'Abbé Pierre est mort ; que pendant toute sa vie d'adulte, il s'est battu fermement pour l'accès au logement de toutes les personnes, quelles que soient leurs ressources ; qu'il a été aussi très proche géographiquement de la ville de Saint-Ouen ; et que lorsque l'on parle de l'accès au logement pour tout un chacun, c'est peut-être aussi lui qui nous inspire.

Excusez-moi d'avoir un peu coupé l'ordre du jour "pratico-pratique", mais il m'a semblé que dire ces quelques mots était en bonne harmonie avec la politique que nous essayons de mener sur Saint-Ouen concernant le logement social.

Mme Le Maire : Je crois que chacun se sent en phase avec ce que vient d'exprimer Nicole DUBOIS, c'est-à-dire que nous sommes profondément affectés par le décès de cet homme admirable sur le plan d'un engagement sans faille depuis des décennies pour le logement social.

Y compris pour avoir travaillé plus précisément cette dernière année avec la Fondation de l'Abbé Pierre -puisqu'ils ont en plus cette qualité et d'agir et de pousser à la réflexion-, un certain nombre de collègues et moi-même avons tenu, peut-être par des messages plus personnels, à rendre un hommage à l'homme, à son action et à tous ceux qui continuent avec eux. Nicole DUBOIS l'a fait à sa façon.

Dans ce Conseil, la tradition est plutôt de respecter une minute de silence pour des élus locaux qui ont honoré de leur engagement personnel un mandat local, mais je pense que cet hommage qu'on lui rend au moment où l'on parle du logement est tout à fait juste et correspond à ce que les uns et les autres peuvent avoir à l'esprit.

M. PEREIRA-SILVA : Je voudrais presque remercier William DELANNOY qui s'est exprimé assez brièvement, mais de manière tellement caricaturale et simpliste que cela a donné l'occasion à mes deux collègues de faire deux excellentes interventions dont je partage le moindre mot !

Des modifications -c'est un document vivant-, il y en aura d'autres ; elles sont tout à fait normales. Nous avons un excellent document sur le plan technique

et politique pour ce qui concerne ce PLU. Je vous invite d'ailleurs à regarder ce qui se fait dans d'autres villes : les documents en place, les POS, même les PLU qui ont déjà été adoptés.

Je pense que nous aurons, fort heureusement, des modifications régulières. Ce n'est pas pour autant que les uns et les autres (ni la droite, ni la gauche) sont à la solde des promoteurs. Il y a des projets qui, d'évidence, sont des adaptations nécessaires et ce sont de simples modifications.

Pour ce qui concerne la Plaine Saint-Denis, professionnellement, j'ai le plaisir de travailler sur de grosses opérations de logement et j'aimerais bien à l'occasion que vous me montriez les programmes qui sont fondamentalement différents de ce qui se construit ici ; cela m'intéresserait beaucoup.

En plus, je vous signale que nous avons adopté une charte concernant les constructions neuves, notamment dans le privé, qui converge beaucoup avec ce qui se fait à Saint-Denis. Même si, par hasard, nous étions très en retard sur la taille des fenêtres, je pense que nous allons nous harmoniser bientôt et que nous aurons une architecture de grande qualité, tout à fait homogène avec celle de nos voisins.

Mme Le Maire : Je vous repasse la parole, Monsieur DELANNOY. Vous semblez assez passionné ce soir, mais je vous demande, comme à chacun des collègues, de rester correct vis-à-vis des autres.

M. DELANNOY : Il n'y aurait que William DELANNOY qui ne serait pas correct ...

Mme Le Maire : Vous avez eu quelques propos à l'égard de Claude THOMANN qui étaient plus que limites. Si vous voulez que je sois précise, oui, vous n'avez pas été correct !

M. DELANNOY : Madame le Maire, quand vous avez des élus qui essaient de retranscrire vos propos, cela peut être agaçant.

Mme Le Maire : Je vous prie de ne pas dévier le sujet. Il y a beaucoup de monde ce soir, vous n'êtes pas comme d'habitude. Je vous demande de revenir à la délibération.

M. DELANNOY : Ici, il y a quelques personnes qui ont interpellé William DELANNOY. Donc, je prends la parole pour expliquer à M. THOMANN que ce dont je faisais état, ce n'était pas de la construction de logements sociaux.

Je vais vous le dire très honnêtement, je trouve même que les logements sociaux sont plus agréables à vivre que ce qui est en train d'être construit dans le cadre de l'accession à la propriété. Quand je vois le bâtiment rue Glarner en face du Conforama, je trouve que celui-ci est spacieux, aéré, et qu'il y a des baies vitrées. Pour le logement à l'accession à la propriété, on dirait que l'on n'a pas le même cheminement intellectuel le concernant ; c'est cela que je réproouve ... Cela peut vous faire rire, Monsieur THOMANN.

Concernant les 20 % de logements sociaux dans les villes de droite, cela fait suffisamment longtemps que l'on se connaît ici pour savoir que William DELANNOY n'est pas celui qui est contre cette construction dans les villes de

droite ; il est plutôt pour que certaines villes de droite se partagent aussi la misère. Je l'ai dit ici et je n'ai pas d'affinité -vous le savez tous- avec mon président départemental à ce sujet.

Vous n'entendez ce que vous avez envie d'entendre, Monsieur THOMANN. Me pousser dans la case du méchant canard de droite, c'est la seule chose que vous êtes capable de faire !

Pour répondre à Eric PEREIRA, je veux simplement lui dire que je faisais état de logements qui sont près du RER, avenue François Mitterrand. Effectivement, il connaît bien le secteur de la Plaine. Je crois qu'il y a des constructions avec des appartements qui donnent sur un parc. Au milieu, on trouve bien un parc, Monsieur Eric PEREIRA ? Est-ce qu'il y a des baies vitrées ? Est-ce que c'est aéré ? Ou est-ce que je me suis trompé ?

M. PEREIRA-SILVA : Vous ne vous êtes pas trompé, mais vous avez remarqué qu'à la Plaine Saint-Denis, il y a un peu plus de place qu'ici. Heureusement, nous avons le grand secteur des docks où nous pourrions développer des espaces verts assez importants et notamment un parc beaucoup plus important.

M. DELANNOY : J'en suis heureux. On verra cela après les élections !

M. GODARD : Je ferai une remarque sur le fond puisque vous avez remis en cause le fait qu'il y ait trop de mètres carrés de bureaux prévus à la construction.

La ville de Saint-Ouen et toutes les villes de première couronne ont perdu ces trente dernières années beaucoup de population et beaucoup d'emplois. Elles retrouvent actuellement la population et l'emploi, et je trouve que c'est une bonne chose.

Je pense que si en première couronne, on ne travaille pas pour faire du logement social, mais aussi ramener de l'emploi, cela veut dire que le logement social et l'emploi iront en deuxième et en troisième couronnes ; c'est-à-dire que l'on va assister à l'étalement urbain, ce que l'on veut tous éviter.

Par conséquent, il faut être cohérent avec soi-même. Si l'on veut éviter l'étalement urbain et tout ce que cela implique en termes de conséquences catastrophiques sur le plan écologique, il faut retravailler sur la densification de la zone dense.

Ceci étant, cela ne veut pas dire que l'on ne travaille pas aussi au développement d'espaces verts. A l'issue du travail et à l'issue de l'application du PLU tel qu'il est prévu actuellement, il y aura beaucoup plus d'espaces verts. Ceci n'est pas contradictoire avec cela. Cela veut dire développer l'emploi, développer l'activité, développer le logement social et développer des parts d'activité.

Sur le fond, je pense que ce qui nous oppose, c'est que l'on considère qu'une ville comme Saint-Ouen et toutes les villes de première couronne doivent retrouver leur dynamisme économique et leur dynamisme démographique, et actuellement, on est bien loin d'avoir retrouvé ce dynamisme d'il y a vingt ou trente ans.

Bien sûr, les emplois concrets sont plutôt dans le tertiaire. On ne va pas refaire de la métallurgie. Pour l'instant, la métallurgie part ailleurs.

C'est un problème de fond qui me paraît intéressant à discuter, sur lequel nous avons pris des options que nous défendons actuellement : ce n'est pas le logement contre les espaces verts, mais les deux ensemble. Il y en aura plus après qu'il n'y en avait avant.

M. PEREGO : Chers Collègues, je voudrais faire quelques observations. Je les fais avec un certain privilège puisque je crois être un des plus anciens élus.

J'ai été élu très jeune dans ce Conseil Municipal. J'ai donc vu l'évolution de la commune, j'ai vu aussi l'évolution des politiques municipales. Je dois dire que pendant des années, je n'ai pas toujours partagé la vision et la politique même de la direction du SPAD dont j'étais membre. Il y avait des débats qui portaient essentiellement sur deux points.

Sur le point des activités économiques, moi-même et un certain nombre d'autres, ici présents, pensaient que désormais, ce n'était plus dans le pourtour parisien que l'on pourrait implanter des grosses usines industrielles. A l'époque où nous avions des friches industrielles, il fallait donc avoir le courage de passer ce cap des activités tertiaires. Cela n'a pas été facile, mais cela a été fait, et je crois qu'aujourd'hui, personne à Saint-Ouen ne s'en plaint. C'est le premier point.

Deuxièmement, c'est vrai aussi que la vision était : "Il nous faut désormais une politique de l'habitat mixte pour pouvoir répondre aux demandes de toutes les catégories sociales de notre ville". Nous l'avons fait et nous continuons à construire du logement social.

On peut toujours débattre des qualités de tel ou tel programme, comme le dit William DELANNOY, mais nous avons construit et nous laissons construire aussi beaucoup de programmes d'accession à la propriété. Je crois que c'est une bonne chose pour un rééquilibrage de la population et pour arriver à la mixité sociale que nous souhaitons.

Le vote que l'on nous demande ce soir est tout simple. Il paraît un peu technique, bureaucratique, mais en réalité, il ne fait que -à la marge et sur un certain nombre de points- conforter ces politiques de mutation d'activité et de mutation du logement que nous souhaitons tous depuis un certain temps et tout particulièrement la municipalité qui, depuis cinq ans, les a mises en oeuvre et les prouve chaque jour.

Je pense que si nous réfléchissons à l'avenir de Saint-Ouen, nous ne devons pas hésiter une seconde, quelles que soient ensuite les réflexions que nous pouvons avoir encore plus loin sur le devenir de notre commune.

Je défie un Audonien qui connaît cette ville de dire que ce qui est proposé ne va pas dans le bon sens.

Mme AMEDRO : Je trouve légitime que nous puissions nous donner les outils nécessaires à nos ambitions et à la mise en oeuvre de nos choix politiques. Ce n'est pas surprenant qu'il y ait des débats, nous ne sommes pas tous situés du même côté de la barrière.

Je le développerai tout à l'heure dans une autre délibération, mais je voudrais déjà dire que pouvoir à un moment donné ajuster le PLU pour permettre la rénovation et l'extension d'une école me paraît quelque chose de fondamental et de légitime, pouvoir également avoir la réactivité nécessaire pour créer les meilleures conditions d'accueil possible sur l'ensemble des écoles de notre ville.

M. BENTOLILA : Ce qui est intéressant, Monsieur DELANNOY, c'est que dans vos interventions, vous permettez d'engager un débat sur le fond.

Vous avez dans votre dernière intervention, au regard du logement social, laissé penser qu'il fallait se partager la misère. J'ai repris votre propre propos.

Vous savez que le logement social, jusqu'à ce jour en tout cas, permet de faire cohabiter dans un même immeuble des gens très différents, d'horizons très divers (techniciens, professeurs, employés, sans emploi ; des gens venus d'horizons très différents). Il a une fonction sociale très importante, c'est un des éléments de la cohérence sociale d'une société.

La question de la répartition du logement social dans toutes les communes, n'a pas pour objet de se partager quoi que ce soit. Il s'agit de permettre aux habitants, aux salariés, d'avoir une vraie liberté de choix quant à leur statut en matière de logement ; c'est-à-dire de pouvoir choisir dans n'importe quelle ville (de Neuilly-sur-Seine à Saint-Ouen, ou ailleurs) et de se dire "Est-ce que je fais le choix du logement social ou le choix du privé ?". Dans ce sens, c'est une vraie question.

Quand des villes refusent de participer à cette forme de liberté du choix d'habitat, elles ont une politique de réduction du choix d'habitation pour des centaines de milliers de personnes dans ce pays.

Vous soulevez des questions de fond sur la vision d'une ville, entre cette équipe municipale et ce que vous voulez porter demain sur Saint-Ouen. Il y a là un problème de fond, nous n'avons pas la même conception des réponses en matière d'habitat pour ce libre choix.

De ce point de vue, en tout cas à gauche, il y a l'idée d'un grand service de l'habitat ; c'est-à-dire qui permette à chacun (quels que soient la ville, le département ou la région) de se dire qu'il a le choix, grâce au service de l'habitat, de trouver soit du logement social, soit du logement privé, et même d'être guidé s'il veut faire une accession. Autrement dit, une vraie politique de maillage du territoire qui réponde aux attentes du plus grand nombre.

M. DELANNOY : Tout cela, Monsieur BENTOLILA, c'est du "blabla" ! Ce ne sont pas les 3 850 demandeurs de logements sociaux qui vont dire : "J'ai fait un choix, c'est d'aller dans le parc social". Certains attendent depuis dix ans.

M. BENTOLILA : Parce qu'on ne le fait pas partout.

M. DELANNOY : Vous êtes en train d'insinuer ou de vouloir faire croire que je suis du côté de ceux qui ne veulent pas que l'on en construise partout, alors que vous savez pertinemment que c'est faux.

Est-ce que j'ai déjà voté "non" concernant la construction d'un logement social à Saint-Ouen ?

M. BENTOLILA : Vous vous êtes abstenu souvent.

M. DELANNOY : Ne dites pas n'importe quoi ! Je ne me suis jamais abstenu pour la construction.

La seule chose qui me déplaît, c'est la façon dont vous préemptez ; donc, vous utilisez votre arme pour spolier des gens ! Voilà pourquoi je me suis abstenu.

Sur la construction de logements sociaux, je ne me suis jamais abstenu ; j'ai toujours voté pour et vous le savez très bien au fond de vous-même. Seulement, là, vous êtes en train de nous faire un numéro de claquettes parce qu'il y a peut-être "Le Parisien" dans la salle et qu'il faut que l'on pense que la droite à Saint-Ouen, ce sont les méchants !

Mme Le Maire : Ce ne sont pas des méchants. C'est simplement une certaine vision de la société, c'est pourquoi j'élargirai le propos au-delà de Saint-Ouen.

Nous attendons de vous la même verve et la même fougue quand, au niveau national, votre parti s'exprimera sur le logement, les constructions de logements à venir et les engagements à prendre en la matière ; effectivement, bien au-delà de Saint-Ouen.

En regardant les travaux précédents du Conseil Municipal, je suis moins affirmative que vous, mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. DELANNOY : Je vous prends au mot. Nous les reprendrons point par point, Madame le Maire !

Le mois prochain, j'amènerai toutes les délibérations auxquelles j'ai voté "non" pour le logement social et nous commenterons cela ensemble.

M. BENTOLILA : Abstention.

M. DELANNOY : Nous les commenterons ensemble, Monsieur BENTOLILA. Je vous prends au mot !

M. THOMANN : J'ai souvenir, Monsieur DELANNOY, que lors de la présentation d'une opération (je crois que c'était sur Biron), vous aviez trouvé scandaleux que l'on construise du logement social à proximité d'une ligne de chemin de fer. Vous étiez bien renseigné à l'époque. On vous avait répondu qu'il n'y avait rien de honteux puisqu'il n'y avait qu'un train par jour qui passait à proximité de cette opération.

Vous vous étiez opposé à cette construction, Monsieur DELANNOY. Il me semble que vous avez la mémoire assez courte !

M. DELANNOY : Je m'y suis opposé parce que je considère que le droit du logement social, ce n'est pas forcément d'être dans les endroits pourris où il y a un train, des voitures ... Malheureusement, il y avait peut-être d'autres secteurs de Saint-Ouen où mettre du logement social que devant une ligne de chemin de fer.

Mme Le Maire : Vous avez raison. D'ailleurs, il y en a juste en face de nous, place de la République ! Il n'y a pas beaucoup de villes comme cela.

M. DELANNOY : Excusez-moi, Madame le Maire, mais je n'ai pas terminé.

Aujourd'hui, vous dites qu'il y a un train. Vous nous parlez parfois de transport par voie ferroviaire ; demain, il y aura peut-être plus d'un train par jour.

La seule chose que j'ai regrettée, c'est qu'une fois de plus, on mettait le parc social à des endroits où vos copains les promoteurs ne veulent pas construire pour de l'accession à de la propriété !

Mme Le Maire : C'est une honte de dire cela pour une ville comme Saint-Ouen ! Vous avez du logement social dans toute la ville, dans tous les quartiers. Ce n'est pas pour rien que je vous ai parlé de la place de la République.

C'est une honte de parler comme cela !

Moi aussi, je vous prends au mot sur la vérité et sur les endroits où sont construits les logements sociaux.

M. BENTOLILA : Par exemple, vous vous félicitez du programme Glarner, Monsieur DELANNOY. La ligne est à dix mètres, c'est la même ligne !

M. DELANNOY : J'avais exprimé les mêmes regrets et je trouvais anormal qu'à chaque fois, on construise du logement social à des endroits où il pouvait y avoir des nuisances.

Concernant la qualité du bâti et la construction, je peux quand même vous dire que c'est bien construit et que c'est beau.

Mme Le Maire : Chacun appréciera la bonne foi ou la relative moins bonne foi d'un certain nombre de propos.

Nous allons passer au vote concernant la modification du PLU.

Exprimés : 31 - Pour : 27 - Contre : 4 (Mme Valérie OURY,

M. William DELANNOY (+ mandat), Mme Valérie PAYEN) –

Abstentions : 2 (M. Rémi FARGEAS, Mme Nicole DUBOIS) ADOPTÉE

DL/07/2

**Création d'un périmètre d'étude dans le secteur
rue du Landy - Rabelais - rue Saint-Denis.
(Rapporteur : M. Michel BENTOLILA)**

Mme Le Maire : Nous abordons maintenant un volet dans le cadre du travail qui a été fait et qui amène à la création d'un périmètre dans le secteur de la rue du Landy.

M. BENTOLILA : Pour être cohérents avec la délibération précédente et pour permettre, le temps d'une prochaine modification du PLU, qui interviendra dans les mois ou les années à venir, de rendre plus cohérent le PLU dans cette rue, il vous est proposé de mettre en place un périmètre d'étude. Cela nous permettra

pendant cette période de dialoguer avec les méchants promoteurs qui voudraient venir installer de grands immeubles en béton, avec des petites fenêtres ...

Mme Le Maire : Et noires !

M. BENTOLILA : ... et de leur dire : "Attendez un peu. Nous allons être méchants, vous ne pourrez pas construire ces immeubles en béton" !

Mme Le Maire : Je propose que l'on passe au vote puisque c'est effectivement dans la continuité de la précédente délibération.

Exprimés : 31 - Pour : 27 - Contre : 4 (Mme Valérie OURY, M. William DELANNOY (+ mandat), Mme Valérie PAYEN) –

Abstentions : 2 (M. Rémi FARGEAS, Mme Nicole DUBOIS)..... ADOPTEE

DL/07/3

Construction de l'Espace Enfants Victor Hugo.

Approbation du programme de travaux.

Approbation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

Validation du principe de délégation de maîtrise d'ouvrage par voie de mandat.

(Rapporteur : Mme Nicole AMEDRO)

Mme AMEDRO : Dans notre délibération de ce soir, la construction de cet Espace Enfants Victor Hugo est une avancée concrète.

L'Espace Enfants Victor Hugo est conçu pour accueillir 120 enfants de 6 à 12 ans. Il est prévu suivant trois pôles (l'accueil, les lieux de vie et les locaux techniques sur deux niveaux), avec pour espaces extérieurs, une surface de parvis assez importante de 70 m² et une cour estimée à 150 m². Une liaison directe est prévue avec le nouveau parc Victor Hugo. La restauration des enfants sera assurée au sein du groupe scolaire Victor Hugo par un cheminement spécifique.

Sur cette opération est également imposée une démarche environnementale.

L'ensemble du programme a été établi avec la Direction de l'Enfance.

L'enveloppe financière totale prévisionnelle s'élève à 2 060 000 € TTC.

Il est nécessaire, compte tenu de l'ampleur de cette opération, d'en confier la maîtrise d'ouvrage par voie de mandat à un prestataire extérieur, donc de désigner un maître d'oeuvre.

Il est prévu comme planning à partir de la désignation du mandataire en mai 2007, toutes les étapes, pour une ouverture de l'équipement en septembre 2009, avec une durée de chantier de douze mois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme des travaux, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, et de valider le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage par voie de mandat.

Mme Le Maire : Y a-t-il des remarques sur l'engagement dans ces procédures pour la construction de l'Espace Enfants ?

Mme DUBOIS : Ma remarque concerne la validation du principe de délégation de maîtrise d'ouvrage par voie de mandat. Je ne comprends absolument pas pourquoi par voie de mandat et pas par voie de marché public.

M. ROUAULT : Il se trouve que nous avons actuellement énormément de projets en cours et nous nous apercevons -vous le verrez au moment du compte administratif- que nous prenons du retard dans l'exécution du plan d'investissement parce que les services n'ont pas les moyens de faire en interne, même avec des bureaux d'étude extérieurs, tous les projets.

Compte tenu de l'urgence (la ZAC est maintenant bien avancée), nous proposons de travailler par mandat ; c'est-à-dire d'externaliser la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre pour pouvoir mener à bien, le plus vite possible et dans les meilleures conditions, l'Espace Enfants.

Mme DUBOIS : Je suis d'accord avec cela, il faut bien externaliser certaines réalisations ; cela ne pose aucun problème. Pourquoi par mandat -donc consultation restreinte, si j'ai bien compris- plutôt que par offre publique ?

M. ROUAULT : C'est une mise en concurrence publique qui est prévue dans le cadre de la loi sur l'urbanisme.

Restreinte, parce qu'il faut que l'on vérifie que les sociétés ou les bureaux d'étude qui vont répondre ont la capacité de mener à bien l'opération.

Mme DUBOIS : Encore une fois, oui, mais si j'ai bien compris par mandat, procédure adaptée. Il s'agit bien de consultation et pas de marché d'offre publique ouvert. On est bien dans un choix préalable de quelques prestataires à qui l'on envoie un texte de consultation. C'est bien cela ?

Je posais la question "Pourquoi cette forme d'appel au maître d'ouvrage délégué ?" -que je ne conteste pas, il faut déléguer des choses-, mais pourquoi ne pas faire un marché ouvert ?

M. ROUAULT : Parce que c'est une mesure qui permet de mieux sécuriser la ville. Après, nous allons transférer à ces sociétés le soin de mener toutes les opérations que nous aurions menées en interne ; il faut donc avoir pleine confiance dans les sociétés.

M. DELANNOY : Je ne sais pas si c'est le même équipement scolaire, je pense que oui. Lors d'un précédent Conseil Municipal, j'avais parlé d'une famille.

Mme Le Maire : Nous sommes sur l'Espace Enfants.

M. DELANNOY : On est déjà passé au point suivant ?

Mme Le Maire : Non, nous sommes toujours à la délibération n° 7.

M. DELANNOY : Excusez-moi.

Mme Le Maire : Nous passons au vote sur ce premier équipement Espace Enfants Victor Hugo, puisque vous avez vu que nous avons trois délibérations très importantes concernant l'accueil des enfants.

Exprimés : 33 - Pour : 33 ADOPTEE

Mme Le Maire : Maintenant, nous passons dans le registre qui est plutôt celui de l'accueil scolaire. Nicole AMEDRO poursuit avec l'extension de l'école maternelle Joliot Curie.

DL/07/4-1 **Rénovation - Extension de l'école maternelle Joliot Curie.
Réalisation de locaux provisoires préfabriqués sur
la dalle du parking situé 7 rue Marie Curie.
Approbation du programme de travaux.
Approbation de l'enveloppe financière prévisionnelle
de l'opération.
Approbation de la procédure de concours de maîtrise
d'oeuvre et du montant des primes attribuées aux
candidats pour l'opération rénovation-extension.**

DL/07/4-2 **Réalisation de locaux provisoires préfabriqués sur la
dalle du parking situé 7 rue Marie Curie.
Approbation du programme de l'opération.
Approbation de l'enveloppe financière prévisionnelle
de l'opération.
(Rapporteur : Mme Nicole AMEDRO)**

Mme AMEDRO : Cette délibération a la même philosophie que la précédente, c'est-à-dire créer des conditions d'accueil en maternelle (pour la précédente, dans le périscolaire), au niveau de ce que nous souhaitons pour les enfants.

En même temps, cela nous permettra de dégager des locaux scolaires actuellement utilisés, soit par l'Espace Enfants actuellement à Victor Hugo, soit par l'école maternelle en élémentaire.

Il y a donc nécessité de reconstruire et de réorganiser l'école maternelle Joliot Curie qui a aujourd'hui trois classes dans des préfabriqués très anciens et très vétustes et trois classes en école élémentaire.

Cette décision va nous permettre de réorganiser l'école.

En attendant que les travaux puissent s'opérer sur douze mois, nous avons besoin d'installer des préfabriqués à proximité de l'école pour que les enfants soient dans des conditions d'accueil tout à fait convenables le temps de démolir, rénover et reconstruire.

Il nous est demandé :

- Dans un premier temps, d'approuver les programmes de travaux des deux opérations, soit l'opération préfabriqués qui s'élève à un coût prévisionnel de 300 000 € et l'opération rénovation-extension de l'école qui s'élève à 2 603 000 €. Le total des travaux avec les honoraires est de 2 908 195 €.

- Dans un deuxième temps, d'approuver les enveloppes financières prévisionnelles que je viens de vous donner et de valider la procédure de concours

de maîtrise d'oeuvre, puisque nous sommes à des niveaux de seuil de marché qui nous demandent de rentrer dans les procédures de marché. Dans la note, il vous est indiqué de façon détaillée comment les choses vont s'opérer avec la commission qui travaille sur les marchés.

Je précise que ce travail est fait en collaboration avec les partenaires de la communauté scolaire du secteur.

M. BENAMARA : Vous dites que vous allez mettre des préfabriqués sur la dalle du parking Marie Curie. Il n'y a pas des problèmes d'affaissement de la dalle ? C'est bien la dalle qui donne sur le gymnase Joliot Curie ?

Mme AMEDRO : C'est la dalle du gymnase qui n'est plus utilisée.

M. BENAMARA : Cela fait plusieurs années que les voitures ne rentrent plus sur cette dalle.

Mme AMEDRO : Toutes les études ont été faites pour que l'on puisse installer les préfabriqués.

M. BENAMARA : Dimanche dernier encore, on ne pouvait pas rentrer. On nous a dit que la dalle s'affaissait.

Mme AMEDRO : Les services ont travaillé, les études ont été menées. Nous avons le feu vert pour le faire.

Mme Le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? ...

Vous voyez que cette opération se déroule en deux volets, c'est-à-dire l'intervention sur le groupe pour permettre son extension et en même temps l'installation de préfabriqués pour permettre le déroulement des travaux.

Je vous propose donc de regrouper notre vote dans une seule délibération qui comprend ces deux volets de l'intervention pour permettre ce qui ne sera pas une future école, mais en tout cas l'extension assez considérable de la capacité d'accueil des enfants. Le coût est d'ailleurs relativement conséquent.

M. DELANNOY : Je voudrais rebondir sur la question de M. BENAMARA. Est-ce que l'on pourrait avoir l'étude sur le rendu opérationnel de cela et sur le fait que la dalle est assez solide pour pouvoir recevoir ce type d'aménagement ?

M. BENTOLILA : Tout est possible.

Tout d'abord, je me félicite qu'un certain nombre d'élus s'inquiètent, à juste titre, des conditions d'organisation et d'équipement pour la sécurité du plus grand nombre.

Il ne serait pas très sérieux de la part de cette municipalité d'engager des travaux sur des espaces dont elle n'aurait pas fait vérifier auparavant toutes les qualités au niveau de la structure et au niveau environnemental. Nous en avons la responsabilité.

Merci du souci que vous avez, c'est une bonne question. Je vous rassure, l'équipe municipale a fait vérifier par un certain nombre de professionnels les qualités nécessaires à l'édification de ce bâti, provisoire ou définitif.

De ce point de vue, vous nous mettez en situation d'être encore plus responsables demain que nous l'étions hier. Merci.

Mme Le Maire : Nous passons au vote.

Exprimés : 33 - Pour : 33 ADOPTEE

Mme Le Maire : Nous repassons à un programme scolaire cette fois-ci pour le nouveau groupe scolaire des docks.

DL/07/5 **Construction du groupe scolaire des docks, d'une restauration et de deux centres de loisirs.**
Validation de l'Avant Projet Définitif (APD).
Validation du lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.
Habilitation de la Sodedat 93, maître d'ouvrage délégué, à signer le marché.
(Rapporteur : Mme Nicole AMEDRO)

Mme AMEDRO : Nous avons là aussi une délibération en trois volets :

- 1° Valider l'Avant Projet Définitif.
- 2° Valider le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.
- 3° Habilitier la Sodedat 93, maître d'ouvrage délégué, à signer le marché.

Nous avons le dossier de ce que l'on appelle la nouvelle école des docks. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un groupe scolaire de quinze classes avec, intégrés, un centre de loisirs maternelle, un espace enfants, une salle de sport pour permettre les activités physiques sur le temps de l'école et hors école.

Concernant l'évolution du projet, parallèlement à tout ce qui est obligatoire depuis le choix de l'architecte, tout un travail a été fait par la société ANTEA sur la présence de pollution dans les sols. Cette étude a conclu à la présence de substances chlorées sous forme de gaz pouvant remonter à la surface, ce qui a inclus des travaux supplémentaires et des dispositifs pour gérer cette pollution puisque c'est le cas dans l'essentiel des terrains audoniens et au-delà, dans toutes les zones où il y a eu un certain nombre d'activités économiques du type de celles que l'on retrouve sur les docks.

Un dossier a été monté, il doit être visé au niveau départemental. Quand nous aurons l'issue de cette présentation et les avis, nous pourrons soit travailler à l'améliorer si des remarques sont faites, soit considérer que les propositions faites avec notre Conseil sont de nature à nous permettre de pouvoir continuer notre projet.

Vous avez dans le rapport la précision sur la manière dont les choses vont s'opérer, avec une ventilation mécanique par le biais d'un vide sanitaire et d'une filtration sur charbon actif avant rejet dans l'atmosphère en toiture. Là aussi, tout un travail a été fait.

Dans ce cadre-là et dans le cadre de la démarche environnementale, un certain nombre de choix que nous avons faits vont aussi peser sur l'enveloppe financière. Je le rappelle :

- Un habillage bois et des panneaux extérieurs.
- Des panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire.
- Une ventilation mécanique double-flux pour récupérer des calories.
- L'orientation des salles de classe et d'activité pour limiter les risques de surchauffe en saison chaude.
- La récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts et l'utilisation des chasses d'eau.
- L'utilisation des matériaux de construction offrant résistance et pérennité, style béton blanc et revêtement de pierres en soubassement sur la façade.
- Une gestion technique centralisée permettant d'optimiser le fonctionnement des installations techniques du bâtiment.

Un certain nombre de ces choix ont amené, en tenant compte de l'actualisation du coût, à réévaluer l'enveloppe. Vous avez les chiffres dans le rapport.

L'actualisation des coûts de construction ramenés en valeur de janvier 2006 reste identique à l'enveloppe initiale des travaux de 6 500 000 €, auxquels il faudra réintégrer pour les eaux pluviales et les chasses d'eau un surcoût de 37 000 €.

Le planning de la maîtrise d'oeuvre fait état d'un délai de travaux de treize mois, y compris la levée des réserves après la commission de sécurité.

La livraison de cette école est prévue pour la rentrée 2008, donc la livraison des travaux à l'été 2008, le lancement de la procédure d'appel d'offres à la mi-février 2007.

Il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur les trois points que je rappelais au début de mon intervention :

- Valider l'Avant Projet Définitif.
- Valider le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.
- Habilitier la Sodedat 93, maître d'ouvrage délégué, à signer le marché.

M. GODARD : Je pense que l'on peut tous se féliciter de l'effort qui est fait en matière de qualité environnementale pour cette école, tel que cela a été rappelé par Nicole AMEDRO.

Ma remarque -je l'avais déjà faite au bureau municipal et nous étions tous tombés d'accord sur ce point, mais je pense utile de le rappeler- est que nous allons avoir une marge assez serrée puisque l'opération est livrable début août, donc pour la rentrée de septembre 2008. D'où l'importance de suivre les choses convenablement, en ayant à la fois un système de contrainte assez sérieux par rapport au maître d'oeuvre de manière à ce qu'il nous livre et des solutions de rechange en cas de problème ou d'accident.

M. DELANNOY : Je voudrais revenir sur la précédente question que j'avais posée. J'avais pris la parole lors d'un Conseil Municipal en disant qu'il y avait un problème à traiter socialement sur ce secteur concernant une famille qui était locataire à titre gracieux sur le garage. J'ai cru comprendre que la municipalité a

pris les choses en main et que cette famille a été relogée. Je vous donne un bon point, Madame le Maire.

Etre dans l'opposition, ce n'est pas seulement critiquer ; c'est aussi féliciter lorsqu'il y a des actions intelligentes, je le fais et je n'en ai pas honte.

Concernant le dossier de cet établissement scolaire, notre groupe votera pour en donnant un deuxième bon point pour la construction selon des normes environnementales correspondant enfin à ce que l'on peut attendre d'une collectivité gauche plurielle -si cela veut encore dire quelque chose quelques années après.

Quelque part, j'étais un peu en souffrance pour mes amis, les Verts, quand je regardais les constructions à Saint-Ouen depuis les quelques dernières années. Je ne voyais pas de panneaux solaires, ni de récupération d'eau de pluie, dans tous ces logements qui ont été construits et dont M. THOMANN s'est félicité.

Je ne peux qu'être content que, enfin, la majorité multicolore commence à prendre en compte nos problèmes d'environnement et que ce soit dans les études.

Mme Le Maire : Indépendamment de ces bons points qui me vont droit au coeur (*rires dans la salle*), la famille était suivie par le service logement -comme c'est le cas dans la plupart des opérations de rénovation ou restructuration- et elle a été effectivement relogée.

M. ROUAULT : J'interviens simplement pour mieux informer encore notre collègue.

J'habite un logement qui est construit depuis près d'une dizaine d'années maintenant, dans lequel il y a la récupération des eaux de pluie pour l'eau sanitaire.

M. DELANNOY : C'est du logement social.

M. ROUAULT : Oui, c'est du logement social ; c'est pour cela.

M. DELANNOY : Dans l'accession à la propriété, on n'a pas les mêmes choses.

M. ROUAULT : Chacun fait son choix.

M. BENTOLILA : Vous confirmez que le logement social est une avancée dans tous les domaines (architectural, social et d'insertion urbaine). Là encore, merci pour votre contribution.

(Intervention hors micro de M. DELANNOY).

Les voeux sont passés, Monsieur DELANNOY... Considérons que ce sont les voeux que vous adressez à l'équipe municipale.

"Sommes-nous en mesure de respecter les étapes qui conduisent à l'ouverture de septembre 2008 ?", la réponse est "oui" aujourd'hui. Ceci étant, chacun sait que dans ce cursus assez long, un ensemble de dysfonctionnements est toujours possible ; d'où l'inquiétude de Francis GODARD.

Avec le directeur des services techniques, Nicole AMEDRO et mes collègues, nous sommes très attentifs aux éléments de rupture qui pourraient survenir. Nous avons donc prévu de mettre en place assez rapidement ce que j'appellerai "un plan B" d'accueil pour les enfants dès la rentrée de septembre 2008

; ce qui permettra, si nous avons 1 mois, 2 mois, 3 mois, 4 mois de retard, d'accueillir les enfants, quoi qu'il arrive, dans de bonnes conditions, dans l'attente de leur destination définitive.

Pour l'instant, nous sommes sur un calendrier qui rend possible l'ouverture en 2008.

M. PEREIRA-SILVA : Je voudrais simplement signaler qu'aujourd'hui, comme hier, c'est quand même dans le logement social qu'il y a le plus de créativité au niveau architectural et souvent le plus d'innovation.

C'est vrai que de manière générale, dans le secteur privé -pour tout un tas de raisons, d'ailleurs-, il y a un certain conformisme et il y a des ratios de surface beaucoup plus faibles.

Je pense que l'on est quand même assez conscient de ces questions. C'est aussi pour cela que dans la charte signée avec les promoteurs -qui vaut ce qu'elle vaut, mais qui a le mérite d'exister et toutes les communes n'ont pas cette volonté-, il y a aussi une intervention sur les prix, sur l'accession des propriétaires, mais aussi sur les normes, la taille des logements, etc.

Une démarche est aussi entreprise dans ce sens, mais la logique du marché fait que l'on a plutôt envie de vendre des petits logements, des deux pièces qui se vendent beaucoup plus facilement à des propriétaires investisseurs, qui rapportent plus, etc. On peut en discuter, mais c'est une réalité sur laquelle nous essayons de peser.

Il y a beaucoup de problèmes dans le logement social, mais c'est quand même dans ce secteur, au niveau de l'architecture, au niveau des espaces, qu'il y a le plus de générosité et sans doute le plus d'innovation. C'était le cas hier à Saint-Ouen et je pense que cela le reste.

Votre remarque est justifiée de ce point de vue-là par rapport à la différence avec le privé.

Mme Le Maire : Nous allons passer au vote sur le groupe scolaire.

Exprimés : 33 - Pour : 33 ADOPTEE

**DL/07/6 Réalisation de la Médiathèque et des Archives Municipales :
Attribution du marché de travaux et autorisation du
Maire à le signer.**

(Rapporteur : M. Alain ROUAULT)

M. ROUAULT : Nous arrivons à une étape importante puisqu'il s'agit d'attribuer le marché de travaux de construction de la Médiathèque et des Archives Municipales.

Le Conseil Municipal du 26 juin 2006 avait décidé de lancer la procédure d'appel d'offres.

La Commission d'Appel d'Offres du 27 octobre a constaté que les offres des sociétés Demathieu & Bard et Bateg étaient respectivement supérieures à l'estimation des services et de l'architecte de 8 et de 15 %. Elle a donc décidé de

déclarer l'appel d'offres infructueux et de négocier avec les deux sociétés qui avaient répondu.

Après un travail important de négociation mené par l'architecte, avec les utilisateurs, la Commission d'Appel d'Offres du 12 janvier a décidé d'attribuer le marché à la société Bateg pour un montant qui reste supérieur de 3,8 % à l'estimation prévisionnelle des travaux et qui s'élève à 8 619 959,79 € HT (valeur octobre 2006).

Les travaux devraient pouvoir démarrer en avril -il y a à peu près six semaines de préparation de chantier, si le terrain est libre d'ici là. La durée des travaux est prévue pour seize mois.

M. DELANNOY : Elle va nous coûter cher cette Médiathèque, Madame le Maire, entre les études qui avaient été réalisées au préalable (la SEMISO avait été mandatée pour entreprendre ces études qui nous faisaient rêver d'un projet de construction de logements avec des commerces en dessous) et après, la transformation en Médiathèque !

Mme Le Maire : Combien proposez-vous ?

M. DELANNOY : Je ne propose rien.

Mme Le Maire : Vous dites que cela va coûter cher.

M. DELANNOY : M. ROUAULT nous dit que cela dépasse les estimations. Plus les études préalables qui ont été faites et que l'on a mises au panier ...

Mme Le Maire : Oui, c'est cher !

M. DELANNOY : ... et qui nous ont coûté de l'argent. C'est vrai qu'avec l'argent du contribuable, on est toujours plus à l'aise qu'avec son propre porte-monnaie !

Mme Le Maire : Pourquoi faites-vous cette réflexion maintenant alors que nous venons de passer trois équipements (le groupe scolaire, l'extension de l'école Joliot Curie qui, je le répète, sera presque une nouvelle école, et l'Espace Enfants) ...

M. DELANNOY : Parce que j'ai voté pour.

Mme Le Maire : Laissez-moi finir ma question : ... et que là aussi, il y a des dépassements ?

Oui, cela va coûter cher. L'école aussi va coûter cher. La maison de quartier rue du Landy, que l'on termine, coûte cher. Oui, tout cela coûte cher.

M. DELANNOY : C'est le petit rappel de vos erreurs passées qui vous dérange, Madame le Maire ?

Mme Le Maire : Je vous amène à préciser votre question.

M. DELANNOY : Je vous le précise, Madame le Maire.

Je vous dis que, pour l'instant, on injecte de l'argent pour une Médiathèque.

Je me suis exprimé plusieurs fois en regrettant l'endroit où vous vouliez établir cette Médiathèque. Je crois qu'ici, ce n'est pas un secret ; j'ai toujours été opposé à une Médiathèque recevant un public scolaire à un carrefour important. J'aurais préféré la voir dans un secteur de Saint-Ouen où l'on pouvait peut-être

désenclaver un quartier de la ville, avec un aménagement qui permettait aux Audoniens d'aller dans ce quartier.

Vous avez décidé de la mettre sur la place Rouge. Je vous dis que je suis contre.

M. ROUAULT : Je ne vais pas polémiquer. Vous avez le droit d'être contre la Médiathèque et vous voterez en conséquence.

M. DELANNOY : Je suis contre l'emplacement, Monsieur ROUAULT. N'essayez pas de transformer mes propos comme votre petit copain, M. THOMANN !

M. ROUAULT : Je n'ai pas des petits copains, j'ai des camarades ou des collègues. En l'occurrence, c'est un camarade et je le défendrai tant que vous l'attaquerez.

En ce qui concerne la Médiathèque, je vais préciser ce que j'ai dit tout à l'heure :

Il s'agit de la dévolution des travaux. Dans le cadre de l'appel d'offres, nous sommes à 3,8 % au-dessus de l'estimation de la maîtrise d'oeuvre.

Puisque vous avez un certain nombre de collègues dans d'autres villes, je voudrais que vous fassiez un petit sondage et que vous nous disiez le nombre de fois où l'on ne dépasse pas ou, comme par hasard, on est en dessous.

On est très proche de l'estimation. On était trop au-dessus, on a négocié pour arriver à 3,8 %. Cela n'empêche pas pour autant que l'opération, comme l'a rappelé Madame le Maire, est chère.

Ne dites pas qu'il y a un dérapage. Par rapport à l'estimation votée par le Conseil Municipal, il y a 3,8 % de dépassement qui correspondent à ce qu'est la réalité du marché des travaux aujourd'hui.

Quant à l'emplacement, je vous rappelle que cette Médiathèque vient remplacer -en améliorant considérablement la prestation, certes- la Bibliothèque Centrale qui se trouve sur la même place Rouge de la Mairie de Saint-Ouen, et l'immeuble était beaucoup plus rouge que ne va l'être la Médiathèque !

Mme Le Maire : Nous passons au vote.

Exprimés : 24 - Pour : 20 - Contre : 4 (Mme Valérie OURY, M. William DELANNOY (+ mandat), Mme Valérie PAYEN) - Abstentions : 9 (M. Michel CHARRIER, M. Francis GODARD (+ mandat), Mme Valérie GEOFFROY (+ mandat), Mme Claudine TONDELIER, M. Jean-Claude LE NY, Mme Sophie JACQUOT, M. Mohamed BENAMARA) ADOPTÉE

DL/07/7

**Réalisation de la Médiathèque et des Archives Municipales :
Approbation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise
d'oeuvre.**

**Habilitation du Maire à le signer.
(Rapporteur : M. Alain ROUAULT)**

M. ROUAULT : Cette délibération est la conséquence de ce que l'on vient de décider et d'un certain nombre d'autres mesures.

Pour réaliser cette Médiathèque, nous avons passé un marché avec le cabinet d'architecture LOTT, sur la base d'une estimation de prix de travaux au moment où nous avons passé ce marché courant 2005.

Il convient aujourd'hui de passer un avenant pour tenir compte à la fois de l'évolution du projet depuis le concours, du montant réel des travaux, et d'un certain nombre d'autres précisions qui ont pu être apportées en cours de travail.

Par rapport au montant des travaux, l'avenant comporte une réévaluation avec un taux qui diminue de 12,30 à 12,16 % ; il s'élève donc à 964 842,32 € pour ce qui est de la mission de base de la maîtrise d'oeuvre. Pour ce qui est des missions complémentaires, elles restent inchangées, sauf l'ajout de 14 000 € concernant la maîtrise d'oeuvre sur l'auditorium. La rémunération totale s'élève à 1 157 042,37 € (valeur novembre 2004).

L'avenant comporte également une rectification de la durée des travaux qui était de treize mois dans le marché initial de maîtrise d'oeuvre et qui est portée à seize mois.

Par ailleurs, nous en profitons pour rectifier une erreur matérielle qu'il y avait dans la clause de révision de prix.

L'avenant comporte la réactualisation de ces différents points.

Mme Le Maire : Chaque collègue avait dans sa présentation toutes ces considérations nécessaires à l'explication de vote. Y a-t-il des remarques ? ... Nous passons au vote.

Exprimés : 24 - Pour : 20 - Contre : 4 (Mme Valérie OURY, M. William DELANNOY (+ mandat), Mme Valérie PAYEN) – Abstentions : 9 (M. Michel CHARRIER, M. Francis GODARD (+ mandat), Mme Valérie GEOFFROY (+ mandat), Mme Claudine TONDELIER, M. Jean-Claude LE NY, Mme Sophie JACQUOT, M. Mohamed BENAMARA)..... ADOPTEE

DL/07/8 **Périmètre d'études 'Saint-Ouen Nord/Ouest'
Mise en oeuvre d'une procédure de publicité et
de mise en concurrence pour le choix d'un aménageur
sur le secteur des Docks.**

DL/07/9 **Constitution de la commission spéciale sur les
concessions d'aménagement chargée d'émettre un
avis sur les candidatures des soumissionnaires.
(Rapporteur : M. Alain ROUAULT)**

M. ROUAULT : Le travail sur les Docks avance de manière importante. Nous sommes en train de franchir les étapes qui vont nous faire passer de la phase étude à la phase réalisation. Le moment est venu de faire le choix d'un aménageur.

Les décisions de ce soir sont de lancer les procédures de publicité et de mise en concurrence, et de décider de la mise en place de la commission ad hoc pour la désignation de cet aménageur lors d'un Conseil Municipal qui pourrait se tenir le 2 juillet.

Le processus est le suivant :

Il y a un appel en concurrence à partir duquel la commission que nous allons élire devra retenir un ou plusieurs candidats qui seront sollicités par le Maire, sur la base des documents qui sont en cours de finalisation sur le projet des Docks suite à l'enquête publique et à la constitution du projet de ZAC. La commission sera, sur la base des offres effectivement remises par le ou les candidats, amenée à donner un avis avant que le Maire propose au Conseil Municipal de juillet le choix d'un aménageur.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une commission spéciale dont le Conseil Municipal doit fixer le nombre de membres.

Dans un premier temps, il avait été envisagé de constituer cette commission sur la base de la Commission d'Appel d'Offres. Compte tenu de l'importance du sujet et du souhait qui a été exprimé -que l'ensemble des composantes politiques du Conseil Municipal puissent être représentées-, le choix est de faire une commission à quinze membres ; ce qui permet de représenter absolument toutes les sensibilités politiques de ce Conseil.

Il vous est proposé aujourd'hui d'adopter le principe de la création de cette commission à quinze membres et nous procéderons à l'élection des quinze conseillers municipaux, membres de cette commission, lors de notre prochain Conseil Municipal, le 12 février.

L'élection se fera à la proportionnelle, comme il se doit pour les commissions municipales. Chacun des groupes, s'il le souhaite, peut se rapprocher du secrétariat du Conseil pour savoir ce que l'arithmétique lui donne comme possibilité pour proposer des candidats en fonction du nombre d'élus.

J'indique tout de suite à l'opposition que sur ces quinze membres, le calcul lui donne trois représentants. Vous aurez donc trois noms à nous donner, dans la diversité de l'opposition.

M. DELANNOY : Vous réglez vos histoires avec l'opposition choisie que vous appréciez tant et vous laissez la vraie opposition gérer elle-même ses projets, Monsieur ROUAULT !

M. ROUAULT : Au niveau de la majorité, l'option qui est prise, c'est que toutes les sensibilités politiques puissent être représentées dans les quinze membres que nous allons élire.

L'opposition est peut-être plus en retard que nous sur la démocratie !

M. DELANNOY : Non, elle se porte bien.

Si vous voulez voter pour l'opposition choisie, vous pouvez le faire. Moi, je voterai pour mon groupe.

Mme Le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces deux délibérations (la première sur la procédure, la deuxième sur la constitution de la commission) ?

Mme DUBOIS : Je suis un peu surprise que toutes ces longues et apparemment très techniques études ne nous donnent que neuf lignes -et encore, je suis généreuse parce que beaucoup sont des demi-lignes- sur des orientations que nous avons déjà d'ailleurs, avant même que l'on confie des études.

J'ai vraiment l'impression que l'on n'a pas avancé d'un centimètre et que l'on est en train de repartir sur je ne sais pas quoi ... On est toujours dans le flou le plus parfait, avec toujours pas d'étude géologique de tout le secteur ; c'est quand même l'étude de base avant de pouvoir décider de ce que l'on peut aménager sur ce territoire.

Continuons ... Peut-être qu'un jour, je verrai émerger quelque chose, mais pour l'instant, je ne comprends absolument rien, ni à la démarche, ni aux apparents résultats. Ou alors, c'est peut-être parce que cette note est une excellente synthèse, très courte !

M. ROUAULT : Il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté.

Le document qui vous a été remis n'a pas pour objet de faire ce que l'on a fait à un précédent Conseil Municipal, à savoir dresser le schéma directeur de réaménagement des cent hectares. Il y a simplement un résumé -pour donner un peu de corps au rapport, mais dont on aurait pu complètement se passer à la limite- qui rappelle les grands principes.

Ce n'est pas aujourd'hui que nous décidons des principes, nous l'avons déjà fait.

Nous sommes en cours de présentation dans les quartiers et de concertation au niveau de la ville. Le projet final résultera du travail qui sera fait à la suite de la concertation publique et qui sera fait avec l'aménageur pour entrer dans la phase concrète.

Aujourd'hui, nous ne décidons rien de ce point de vue. Nous décidons de lancer la procédure qui va permettre de choisir un aménageur pour la future ZAC.

C'est relativement technique, effectivement.

Mme DUBOIS : Il va aménager un terrain sur lequel il n'a aucune connaissance géologique, par exemple.

M. ROUAULT : Je suppose que la géologie du sous-sol de Saint-Ouen est connue depuis longtemps. Il y a un calcaire qui porte son nom.

M. DELANNOY : Nicole DUBOIS, je voudrais un peu vous éclairer puisque vos petits copains ne vous donnent pas toutes les clés, apparemment ... C'est la démocratie participative.

Vous avez des petites associations qui font parfois des recours et qui découvrent (par exemple, dans la ZAC de la Porte de Saint-Ouen) que l'on n'a pas fait préalablement un appel d'offres correct et que, tout d'un coup, la procédure tombe à l'eau.

Cette fois, on ne commet pas l'erreur de la ZAC Porte Saint-Ouen. On se borde pour qu'une association qui aurait peut-être envie de faire capoter le projet le fasse !

Mme Le Maire : Ce sont des raccourcis pour le moins hâtifs et pour le moins interprétatifs puisqu'à l'époque, la réglementation, y compris sur la mise en concurrence des SEM (je suis bien placée pour le savoir, il y a eu assez d'assemblées générales et de congrès), était dans une période de vide juridique total, Monsieur DELANNOY.

M. ROUAULT : Je siége dans ce Conseil depuis moins longtemps que M. PEREGO, mais depuis un certain temps quand même. Depuis que je siége, à aucun moment, il n'y a eu de remise en cause, par quelques plaintes ou procès, ni de ZAC, ni de permis de construire, sur les opérations municipales.

On peut toujours se faire des procès d'intention pour l'avenir, mais le passé, de ce point de vue, parle pour nous. On n'est pas dans une ville où l'on fait n'importe quoi.

M. DELANNOY : Sur la Porte de Saint-Ouen, il n'y a pas un recours, il n'y a pas une procédure ?

M. ROUAULT : Des tas de gens font des recours.

M. DELANNOY : Alors, il y en a !

M. ROUAULT : Le tout est de savoir s'ils aboutissent. En soi, faire des recours ne prouve rien. La présomption d'innocence existe aussi pour les procédures.

M. BENTOLILA : C'est précisément sur ce sujet que nous avons eu ces dernières années une espèce d'exponentialité des recours de tiers pour un oui et pour un non. Cela a amené le législateur, dans la dernière période, à poser les termes de recours possibles contre des tiers sur la base de recours abusifs ; c'est-à-dire pour enfin clarifier que sur la base de groupes de pression, on tente de remettre en cause des aménagements d'intérêt général.

C'est assez révélateur de l'état d'esprit d'associations de nos concitoyens dans ce que l'on a appelé "la république des contentieux" plutôt que la république des citoyens.

L'avenir dira quel est le fondement de ces recours, donc l'objectif.

M. DELANNOY : Monsieur BENTOLILA, j'ai le sentiment que dans vos propos, il y a une pointe à l'égard des associations -parce qu'il y en a peut-être dans la salle- : "Faites attention. Ne faites pas trop de recours parce que cela peut peut-être vous coûter cher" ... J'ai l'impression qu'il y a une forme d'intimidation dans vos propos, mais c'est juste une intuition !

Mme DUBOIS : Je remercie M. William DELANNOY de m'avoir proposé une réponse qui ne me satisfait pas exactement non plus. Donc, je reste attentive à ma question : pourquoi et comment on a à statuer aujourd'hui d'une procédure de publicité et de mise en concurrence pour le choix d'un aménageur ?

On choisit un aménageur selon un projet, il répond à un appel d'offres. Nous sommes bien d'accord ?

Comment peut-on, au stade où nous en sommes, décider quel aménageur sera le meilleur pour les Docks ?

Ce n'était pas une question politique. J'étais en train d'essayer de m'instruire en tant qu'élue sur les délais et les différentes procédures, en adéquation juridique, technique et de consultation de la population.

M. BENTOLILA : Nicole DUBOIS est très avertie du projet en cours puisque la majorité, depuis un certain nombre de mois, a mis à disposition la connaissance des études qui sont d'ailleurs très importantes. Il suffit de regarder le budget consacré à ces études que nous avons votées.

M. DELANNOY : Colossal !

M. BENTOLILA : Colossal.

Même si nous avons affaire parfois à des malfaisants, comme le dit William DELANNOY, on peut imaginer qu'il y a eu un minimum d'études qui ont porté sur les sols et les caractéristiques hydrauliques de ce foncier.

On travaille maintenant depuis plus de deux ans sur le schéma directeur qui a dû faire l'objet d'une petite dizaine de présentations en interne et en externe. Elles font suite au projet urbain qui, pendant deux années, a mobilisé les élus, les citoyens, les associations, pour appréhender les évolutions de cette ville.

On est plutôt sur une accumulation d'études assez importantes qui peuvent nous permettre de passer à la phase suivante.

Dans le cadre de la création de la ZAC, une étude d'impact est menée actuellement pour voir comment ce projet va s'insérer sur ce site demain, au regard des problématiques que nous pouvons avoir. Cela va permettre à l'aménageur, sur la base d'un schéma directeur, d'avoir la connaissance du tissu dans lequel il va réaliser ces opérations et ainsi de pouvoir commencer à entrer dans l'opérationnel.

Pour ce projet, il faudra au moins réviser le PLU ; c'est-à-dire le mettre en phase avec le projet. Aujourd'hui, le PLU a repris les termes l'ancien POS.

Mme Le Maire : Je propose que nous passions au vote, tout d'abord sur la mise en oeuvre de la procédure de publicité pour la mise en concurrence pour le choix de l'aménageur.

Exprimés : 27 - Pour : 27 - Abstentions : 6 (M. Rémi FARGEAS, Mme Nicole DUBOIS, Mme Valérie OURY, M. William DELANNOY (+ mandat), Mme Valérie PAYEN) ADOPTEE

Mme Le Maire : Le deuxième volet est celui de la constitution de la commission spéciale.

Nous proposons qu'elle soit de quinze membres. Nous procéderons à l'élection de ces membres au prochain Conseil, sur la base des listes qui auront été fournies par la majorité et l'opposition.

Qui est pour la constitution de cette commission à quinze membres ?

Exprimés : 27 - Pour : 27 - Abstentions : 6 (M. Rémi FARGEAS, Mme Nicole DUBOIS, Mme Valérie OURY, M. William DELANNOY (+ mandat), Mme Valérie PAYEN) ADOPTEE

DL/07/10 Festival Jazz Musette des Puces des samedi 23 et dimanche 24 juin 2007.

Adoption de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Saint-Ouen et le Comité d'organisation du Festival des Puces.

Attribution d'une participation financière à ce comité.

Habilitation du Maire ou de son représentant à signer cette convention.

(Rapporteur : Mme Jacqueline ROUILLON)

Mme Le Maire : Nous abordons maintenant une délibération concernant un événement culturel d'importance dans les Puces : le Festival de Jazz Musette. Je dis "d'importance" parce que c'est un événement qui grandit, notamment pour sa prochaine troisième édition.

Comme vous avez pu en prendre connaissance, il s'agit de poursuivre ce moment culturel important dans les Puces qui a vécu ses deux premières éditions les deux années précédentes ; que cette manifestation ait lieu cette année, non pas au tout début du mois de juillet, mais, afin de favoriser une participation encore plus importante, de l'avancer à la fin du mois de juin ; enfin, qu'elle se déroule sur deux journées afin de lui donner une ampleur à la hauteur de la volonté des organisateurs de ce Festival de Jazz Musette.

Concernant le contenu du Festival, l'idée très populaire est qu'un certain nombre de bars et de brasseries des Puces soient dans la journée des lieux d'animation créative de la tradition Jazz Musette dans les Puces, donc reprenant la tradition, mais également que des musiciens et chanteurs, qui portent aussi l'avenir de ce type de musique, puissent continuer à faire part de leur talent, de leur savoir-faire et de leur création pendant les deux journées, et que le concert ait lieu le samedi 23 juin au soir.

On peut d'ores et déjà annoncer quelques vedettes -au bon sens du terme-, notamment qui ont été parrains des deux premières éditions. Je pense à Thomas Dutronc et bien sûr à Didier Lockwood qui est le grand parrain de ce Festival depuis son origine. Il y aura également un plateau de jeunes talents et un certain

nombre d'artistes pressentis (Richard Galliano, Le Trio Gitan, Clarika, et d'autres artistes sans vouloir tous les nommer).

Je voudrais souligner l'intérêt que ce Festival de Jazz Musette représente, bien au-delà de l'échelle locale, à l'échelle largement régionale, donc dans la qualité de ceux qui s'y produisent et l'intérêt que cela suscite.

L'année dernière, cela a été une période un peu difficile avec la manifestation sportive et le championnat de football qui avait lieu à ce moment-là. Malgré tout -je tiens à le redire-, on peut féliciter les organisateurs qui ont persévéré et qui ont attesté dans ces conditions un peu particulières du succès de cette manifestation auprès du public ; ce qui nous encourage aujourd'hui à vouloir toujours l'accompagner.

L'autre aspect important, comme d'autres manifestations qui peuvent se dérouler dans les Puces, c'est effectivement de gagner du point de vue du partenariat avec un certain nombre d'autres acteurs, notamment des acteurs publics, qui s'intéressent et s'impliquent dans la vie des Puces. On l'a vu, par exemple, pour le lancement de l'étude. Je pense bien évidemment à la Région Ile-de-France, au Comité Régional, mais également à la Ville de Paris et plus particulièrement à la Mairie du 18^{ème} arrondissement, au Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

Cette manifestation se déroulera également avec d'autres partenaires qui ont été sollicités avec succès par l'équipe d'animation du Festival de Jazz Musette et un certain nombre de partenaires privés (Le Parisien, Métropole, Métrobus, Euroéquipements, la SACEM), et d'autres qui sont encore à gagner pour élargir le champ de ceux qui s'impliquent dans ce Festival.

Au-delà de la subvention de 40 000 € et de la convention d'objectifs que je vous propose d'approuver ce soir, je vous invite à considérer ce moment de la vie audonienne en fin d'année -comme avant les vacances, en début d'été- comme l'un des grands moments de la vie culturelle à Saint-Ouen (hors équipements, si je puis dire), dans un lieu exceptionnel de ce point de vue que sont les Puces ; donc à contribuer avec cette troisième édition à une montée en puissance, aussi bien pour le rayonnement des Puces dans leur volet culturel que pour la reprise, pour lui redonner une créativité forte, de la tradition Jazz Musette propre à Saint-Ouen et à son coeur de vie que sont les Puces.

M. DELANNOY : La deuxième édition a été "un bide" ! Je peux en parler en connaissance de cause -quand vous êtes sur place, c'est toujours plus simple d'en parler.

Très franchement, votre Festival de Jazz Musette que vous poussez depuis plus de deux ans à bout de bras pour que ce soit l'élément phare de la vie culturelle audonienne, c'est "un bide", mais comme ce n'est pas permis et cela coûte beaucoup d'argent aux contribuables audoniens !

Je vous avais déjà expliqué que l'on ne peut pas faire d'événement en considérant que les Puces, c'est juste un décor qui pourrait servir à vos expériences culturelles sans que les principaux acteurs y soient associés.

D'ailleurs, je m'étonne toujours, trois ans après, que l'on ait monté un Comité d'organisation du Festival des Puces en reprenant même le terme que l'Association de Développement et Promotion des Puces (à l'époque, Défense et Promotion des Puces) avait utilisé pour ses événements ... Vous n'êtes pas à une reprise ou à une utilisation abusive d'autres personnes près ! Je dis "vous", Madame le Maire, mais c'est plutôt l'organisateur que vous soutenez.

On se réfugie derrière le Mondial, derrière le match France/Brésil, et on dit qu'il n'y avait pas beaucoup de monde à cause du match ... Monsieur THOMANN, le week-end suivant, il y avait la finale, toujours avec la France ; on avait du monde sur les Puces et il n'y avait pas de Festival de Jazz.

Tout cela pour moi, c'est une supercherie !

Quand vous avez parlé de vos sponsors, Madame le Maire, vous n'avez pas été jusqu'au bout. On ne retrouve que des gens qui font de la promotion immobilière sur Saint-Ouen (SOGEPROM, SEDRI, Atlantique Investissements). J'ai comme l'impression que ce Festival de Jazz Musette, c'est une espèce de truc où l'on demande aux promoteurs d'être généreux et de subventionner !

Voilà ce que j'en retire.

Sachez une chose, c'est que sur ce dossier-là, tant que vous considérerez les Puces de cette façon, nous ne serons pas copains.

M. THOMANN : Comme vous l'avez souligné, Madame le Maire, la deuxième édition s'est déroulée à un moment où il y avait un match important et cela lui a fait effectivement un peu d'ombre. Je le regrette parce qu'il y avait vraiment un plateau de qualité -j'ai particulièrement apprécié les harmonicistes. Vous n'aimez peut-être pas, Monsieur DELANNOY, mais j'ai trouvé qu'il était bien que ce Festival ouvre aussi sur des instrumentistes que l'on a peu l'occasion de rencontrer.

Dans le cadre de l'élargissement, je pense qu'il serait sympathique de trouver des présentations d'artistes sur les Boute-en-train. Nous allons prochainement avoir l'ouverture de la concertation sur la réhabilitation des tours Vallès. Les Boute-en-train, c'est à la hauteur des Puces. Ce serait bien que le Comité réfléchisse à quelques productions dans cette cité parce que cela fait partie aussi de l'environnement.

Je suis plutôt fier de soutenir cette initiative. Cela valorise l'activité des Puces de faire entrer la musique dans les stands, les bistrotts. En tout cas, pour ceux qui à un moment donné pouvaient penser que l'on considérerait les Puces un peu comme quelque chose à part de Saint-Ouen, c'est vraiment la démonstration du contraire que de dire que l'on a envie d'en faire un vrai secteur de vie, ouvert sur tous les champs de la culture.

M. BENTOLILA : Je pense que l'on va être assez d'accord pour dire que les Puces sont un bien commun pour un grand nombre d'habitants, de salariés, et je dirai même au-delà, pour les gens du territoire, les touristes.

C'est un vrai pôle attractif dans sa diversité puisque les Puces, ce ne sont pas seulement des brocanteurs, des marchands ; ce sont aussi des habitants, des salariés, des commerçants. C'est extrêmement divers.

Chacun se souvient que cela nous avait amenés, les uns et les autres, à considérer ce territoire comme quelque chose qu'il fallait sauvegarder, donc à classer cette zone.

Chacun se souvient aussi qu'à l'époque, les Bâtiments de France ont longtemps réfléchi avant de dire : "Qu'est-ce qu'il y a à classer là-dedans, sinon des ambiances ?". C'est une première en France : les Bâtiments de France n'ont pas classé des bâtiments, mais des lieux de vie, des pratiques et des usages très divers.

Chacun a bien vu que dans ce trésor, il y avait des difficultés. Par exemple, ce qui a fait la renommée de ce secteur, c'étaient les bars musicaux. Chacun ici se souvient de périodes dans son enfance, avec des soirées, des après-midis de convivialité. Cela fait partie de l'ambiance, de l'âme des Puces.

A tort ou à raison, peu importe, mais on a bien senti que c'était une période dans laquelle un de ces éléments a beaucoup décliné (il y a eu des fermetures de bars musicaux) ; ce qui posait la problématique de la préservation de ces ambiances.

De ce point de vue, un individu a osé prendre l'initiative de dire : "Comment je pourrais, avec cette histoire, fédérer des hommes et des femmes très différents dans ce secteur et, au travers de ce Festival de Jazz, fédérer des dynamiques qui puissent contribuer aux attentes des Audoniens, des habitants de ce territoire, et qui puissent également intéresser sur le plan culturel un ensemble d'institutions ?". Je trouve dommage que cela ait pu générer des frustrations ("C'est à moi", "Ce n'est pas à lui", "C'est à eux", etc.), parce que, quelles que soient les dynamiques à l'oeuvre, elles serviront l'ensemble des acteurs des Puces, les professionnels avant tout.

M. DELANNOY : Je vais vous rafraîchir la mémoire, Monsieur BENTOLILA ! J'attends que vous finissiez.

Mme Le Maire : A votretour, s'il vous plaît. Il y a plusieurs collègues qui souhaitent intervenir.

Terminez votre intervention, Monsieur BENTOLILA.

M. BENTOLILA : Ce qui est important dans ce secteur, c'est de mettre en dynamique tous ceux et celles qui peuvent concourir à retrouver cette attractivité et, bien au-delà, permettre à tous d'y retrouver des satisfactions.

Je peux comprendre qu'il y ait des intérêts divergents, c'est normal, mais si l'idée première de ce Festival est "Combien cela rapporte aux uns et aux autres ?" ... On est dans le culturel, c'est-à-dire que l'on n'est pas seulement là pour des publics qui viendront forcément acheter, on est là pour des publics qui peuvent retrouver au travers de leurs différences de la convivialité, du dynamique et du vivre ensemble.

De ce point de vue, j'écoutais, même en province, des gens qui parlaient de ce festival musical avec une certaine satisfaction. Pour l'image des Puces, c'est une marque très importante.

Cela a été l'initiative d'un individu et je félicite Serge MALIK qui est là ce soir. D'autres auraient peut-être pu le faire, mais ils ne l'ont pas fait. Est-ce que l'on va décourager ceux et celles qui veulent prendre en main une partie des dynamiques possibles ou, au contraire, est-ce que l'on va se féliciter les uns et les autres de pouvoir y contribuer ?

De ce point de vue, j'ai remarqué dans la démarche que les uns et les autres étaient conviés à participer à la réflexion, des professionnels des Puces y compris et des élus. On aurait pu être mécontent qu'un certain nombre d'élus soient présents. En tous les cas, voilà des collègues qui ont participé à leur manière à cette dynamique et leur objectif est "Faisons en sorte que l'on continue l'histoire des Puces".

Après, on est sur des problèmes de rapports de force ou de prérogatives qui n'ont pas lieu d'être.

Essayons de parler et d'agir au nom du plus grand nombre et dans les Puces, il y a de quoi faire.

Mme DUBOIS : Je reste un peu perplexe par rapport à tout ce que j'entends. Je vais donc poser des questions générales.

J'entends dire qu'il y a eu à un week-end du Festival un peu moins de fréquentation aux Puces, ce qui est assez difficile à calculer parce que, globalement la fréquentation aux Puces est considérable le week-end. Je n'y suis jamais allée un week-end sans être prise dans la foule.

Sur le principe, je suis assez d'accord. Toute manifestation culturelle centrée sur un quartier n'est là que pour faire du bien à tout le monde, bien entendu, y compris aux commerçants de ce quartier. Si l'on organise des semaines commerciales dans toutes les villes de France et de Navarre, et dans les villages, c'est pour maintenir le petit commerce ; ce n'est pas simplement pour mettre de la musique dans des haut-parleurs au bord du trottoir.

C'est là que je ne comprends pas très bien votre positionnement, à moins que je ne doive accorder une foi absolue à ce que dit M. BENTOLILA, à savoir que c'est simplement une histoire de "qui a pris l'initiative de quoi" ; auquel cas, ce serait vraiment stupide de poursuivre ce genre d'opposition en Conseil Municipal.

Peut-être faudrait-il réfléchir au contenu même des manifestations, au thème choisi. Je n'ai pas d'a priori à ce sujet. Je ne sais pas ce qui plaît aux gens qui vont aux Puces tous les week-ends ; je sais ce qui me plaît, mais cela ne veut pas dire que cela reflète la majorité.

Est-ce qu'il y a beaucoup de fréquentation ? Est-ce qu'il ne faudrait pas que cela se ballade partout ? Je n'ai pas de réponse à tout cela, mais je trouve vraiment dommage que l'on passe autant de temps sur des positions de principe qui ne me semblent pas très intéressantes. Il faudrait plutôt faire un constat sur ce qui se

passé pendant la manifestation, sous l'angle animation d'un quartier très spécifique.

M. DELANNOY : Pour répondre à Mme DUBOIS, je vais parler d'une association qui a été créée en 1995 pour assurer la défense dans un premier temps – puisque l'on parlait de défense-, puis du développement après la création de la ZPPAUP et le classement des Puces -puisque l'on considérait que l'on était dans une autre étape de relation avec la Ville de Saint-Ouen.

Elle assure aussi la promotion des Puces puisque c'était une volonté des 2 500 professionnels qu'elle organise elle-même sa propre communication. Il est difficile parfois de ne parler des Puces qu'à travers les gangs des châteaux, les cheminées volées, les agressions. On voulait aussi que cette association parle de ce qu'il y a de bien aux Puces et qu'elle organise elle-même sa communication.

Le seul reproche que je peux faire, c'est que tout d'un coup, une pseudo association loi de 1901, qui s'appelle Comité d'organisation du Festival des Puces, vient quelque part utiliser notre image, utiliser notre lieu, et tout cela avec le soutien de la majorité municipale ...

Alors, je me pose la question : "Est-ce que le seul problème, ce n'est pas que la DPPSO existe, que William DELANNOY en soit le président, et que tout cela, en fait, c'est uniquement pour déranger ?" !

La seule chose que je vois, Madame DUBOIS, c'est que quand il y a un Festival de Jazz aux Puces, je n'ai pas la rue des Rosiers qui est noire de monde et, croyez-moi, cela me fait de la peine ; je préférerais que ce soit noir de monde.

Encore une fois, cela me prouve que quand une association de commerçants se prend en charge, entreprend des choses sur son secteur, cela marche. Quand des gens extérieurs viennent, même avec des subventions colossales de la part de la municipalité pour les soutenir à bout de bras, et que l'on exclut les principaux acteurs, cela ne fonctionne pas !

Mme DUBOIS : Vous voulez dire que quand il se passe quelque chose, la rue des Rosiers est vide et quand il ne se passe rien, elle est pleine ?

M. DELANNOY : Non, Madame DUBOIS ; je ne vous ai pas dit cela.

Quand il y a un Mondial de l'Antiquité ou un week-end d'exception, on ferme la rue des Rosiers parce qu'il y a beaucoup d'affluence. Quand la Ville de Saint-Ouen, à bout de bras, organise un Festival de Jazz Musette, c'est "un bide" ! C'est tout ce que j'ai à signaler.

Je tiens aussi à rappeler que quand on organise un Mondial de l'Antiquité avec une nocturne, il y a de la musique jazz dans les principaux marchés et que, quelque part, l'organisateur n'a pas inventé l'eau chaude concernant ce Festival de Jazz !

M. GODARD : J'étais un peu choqué par l'expression «notre lieu». Une ville, ce n'est pas une mosaïque de lieux ; on n'est pas à Beyrouth ... Les Puces, c'est le lieu de tout le monde. Le «notre lieu » me paraissait largement superfétatoire. Ce n'est pas votre lieu, il n'y a pas de structure qui aurait le droit à

un moment d'avoir le monopole de l'aménagement et de l'animation d'une partie de la ville.

Il y a un autre point qu'a évoqué William DELANNOY avec lequel je ne suis pas d'accord. Il dit que, finalement, cette initiative considère un peu les Puces comme un décor. Il présente donc cette initiative comme une sorte de parachutage sans rapport avec l'esprit du lieu.

Je pense au contraire que cette initiative est complètement en phase avec l'histoire de ce lieu. C'est une tradition culturelle musicale qui s'est développée dans les Puces, auxquelles on se réfère partout dans le monde, d'ailleurs.

Nous y avons réfléchi il y a quelque temps -et nous continuons à nous préoccuper des questions du patrimoine.

Ce lieu, c'est une culture urbaine spécifique qui est aussi liée à une culture musicale ; cela fait patrimoine dans une ville. Ce patrimoine, ce n'est pas le patrimoine d'une catégorie de la population ; c'est le patrimoine de toute la ville, c'est le patrimoine de toute la région parisienne. Qu'on le mette en valeur avec un des points qui est sa spécificité, sa culture musicale, me semble être une très bonne chose.

S'agissant d'une initiative de ce genre, il me semble logique et normal que l'on fasse appel à l'aide des collectivités locales. Ce que je note, c'est que l'on fait aussi appel à l'aide des sponsors privés et je ne le regrette pas ; au contraire, je m'en félicite parce qu'il y a un très gros effort des organisateurs pour aussi avoir une aide extérieure. Cela me paraît être une très bonne chose.

Dernière remarque. Vous dites : «C'est un bide ». Je dis : « C'est une réussite ».

M. CHARRIER : J'aime bien les déclarations de William DELANNOY parce qu'il prouve qu'il n'a absolument rien compris à l'esprit du Festival !

Qu'est-ce que le jazz musette, Monsieur DELANNOY ? C'est la seule forme d'appropriation d'une musique noire américaine par une population gitane qui était stationnée dans la périphérie de Paris. Le jazz musette, c'est quelque chose que l'on ne trouve nulle part ailleurs dans le monde. Cette spécificité du jazz musette fait, entre autres, que les ventes de disques de jazz musette en France sont extraordinaires. On vend beaucoup de jazz musette et dérivés -Sansévérino, à la limite, peut être classé dans le jazz musette. C'est une spécificité de la couronne parisienne et de Saint-Ouen en particulier.

Dans ce lieu -qui est à la fois un lieu culturel (c'est un lieu d'exposition d'objets), mais également un lieu marchand-, on a organisé un événement qui déborde complètement ce cadre marchand pour être uniquement une animation de rues.

Pour moi, l'important, ce n'est pas tellement le spectacle sur la scène. Ce sont ces orchestres qui vont de bistrot en bistrot et qui sont suivis par les gens ; ils se rencontrent et ils jouent les uns avec les autres. Je ne vois cela dans aucun autre festival en France, sauf peut-être le Festival Interceltique de Lorient.

Vous dites que cela a été un bide. Moi, je suis complètement de l'avis de Francis GODARD ; je pense que cela a été une réussite.

En effet, on aurait pu imaginer plus de monde pour le Festival ; on aurait pu aussi imaginer plus de monde avant le Festival ce même jour. J'ai traîné dans les rues le samedi matin, j'ai rarement vu aussi peu de monde dans les Puces. Je pense qu'il y avait un autre événement national et même mondial qui a gardé des gens chez eux, on n'y peut rien. Ils ne pouvaient plus changer les dates (ne faisant pas partie du comité d'organisation, je ne me permettrai pas de dire «on»), ils ont fait avec et je pense que cela a été une très belle réussite.

Cela a été aussi une très belle réussite parce que c'est un événement à propos duquel on parle de Saint-Ouen et, comme vous le dites, on en parle en bien. Ils ne sont pas si nombreux les événements à propos desquels on parle en bien de Saint-Ouen, alors valorisons cet événement.

Dans Saint-Ouen, je pense qu'il y a deux choses dont on parle dans la communauté culturelle et avec beaucoup d'envie : le Jazz Musette («Ils ont été capables d'organiser quelque chose qui draine du monde, qui draine une population que l'on n'a pas l'habitude de voir») et Mains d'Oeuvres dont on parlera tout à l'heure. Ces deux événements sont des événements clé pour fixer la vie culturelle de Saint-Ouen et pour donner des points d'appui forts à tout ce qui peut se faire autour.

Enfin, vous semblez regretter que lorsque des orchestres de jazz jouent lors de la Nuit des Puces, on n'en parle pas. Oui, sans doute, mais pour fréquenter aussi la Nuit des Puces, c'est du jazz Nouvelle-Orléans que l'on y joue ou du be-bop ; ce n'est pas la musique du lieu.

M. PEREIRA-SILVA : Mes collègues ont dit beaucoup de choses que je partage.

Pour ma part, je pense que c'est une belle et bonne initiative. C'est un jeune festival qui monte en puissance, mais qui n'a pas forcément l'ambition de remplir les rues comme un jour où il y a simplement du soleil.

Je pense qu'il y a une dimension culturelle forte qui peut accessoirement, et je le souhaite, avoir des retombées commerciales et des retombées en termes d'image. Le cœur du sujet, c'est quand même la musique ; renouer quelque part avec une partie des racines populaires du jazz sur ce territoire.

Je dois dire que je suis assez fier d'avoir été sollicité par Serge MALIK, avec d'autres élus comme Bertrand DRUON et Jean-Pierre HEINEN, pour participer à cette aventure.

Je ne pense pas que les sommes qui sont données par la Ville soient démesurées. Comme d'autres associations, cette structure a demandé, pour assurer la montée en charge, des subventions plus importantes. Le Conseil Municipal est resté dans l'étiage d'origine, je pense que c'est une bonne chose.

Il faut effectivement solliciter des fonds privés, c'est pour cela qu'il y a des promoteurs. On ne peut pas dire que les promoteurs ne font que du fric et du béton,

et ne participent pas à la vie. Je pense qu'il est tout à fait légitime que les promoteurs, et des industriels qui ont des activités économiques implantées sur notre territoire, participent à des initiatives culturelles de ce type. Nous avons pris l'orientation de soutenir la recherche de sponsors pour aider ce Festival.

Je suis élu au Commerce et aux Marchés. Comme vous le savez, je suis assez attaché au développement commercial des Puces, à leur aménagement, aux initiatives que je soutiens. Je rapporte d'ailleurs les délibérations qui sont sollicitées par la DPPSO. Je suis obligé de me ranger aussi à l'avis de mes collègues et, même si les commerçants ont de belles et bonnes initiatives pour la ville, de rester modéré sur les augmentations de subventions ; tout en essayant néanmoins de rechercher les moyens d'appuyer ces initiatives.

Je discute aussi avec les commerçants et ceux que vous considérez comme vos ressortissants. Ils ne sont pas tous exactement du même avis que vous ; en tout cas, ils sont beaucoup plus modérés. J'en vois même qui trouvent cela très bien.

Les Puces ne sont pas la propriété d'une association et ne sont pas la propriété des commerçants. Le Festival de Jazz n'intervient pas dans un grand marché privé.

Les Puces, ce sont des marchés privés, des déballages sur le domaine public ; ce sont aussi des habitants, des activités économiques à Cap Saint-Ouen, des commerces qui ne sont pas aux Puces. C'est un morceau de ville, un quartier à dominante commerciale forte et la vie des commerçants des Puces nous importe évidemment pour la réflexion sur ce territoire, mais ce n'est pas seulement la propriété de quelques-uns.

Je voudrais quand même vous rappeler à titre anecdotique que, évidemment, ce n'est pas dirigé contre William DELANNOY, à la troisième personne ... Je sais bien qu'il faut que vous soyez au cœur des débats, mais je vous rappelle que celui à qui vous avez succédé (président de la DPPSO) a fait partie du comité d'organisation et cela ne lui a pas semblé complètement incompatible. Si je ne me trompe pas, il est toujours dans cette structure, normalement à sa place.

Je crois réellement qu'il faut que vous réfléchissiez à vos prises de position. Moi, je suis plutôt dans l'idée qu'il faut rassembler sur le plan politique, mais aussi vis-à-vis de la population, il faut rassembler les énergies, rassembler les dynamiques, plutôt que d'opposer les initiatives les unes aux autres et, malheureusement, c'est ce que vous faites un peu systématiquement. Je vous dis que ce n'est pas le sens de l'histoire et qu'en continuant comme cela, vous allez y perdre beaucoup dans vos interventions propres.

Je vous invite donc à plus de modération et à une critique plus constructive.

M. DELANNOY : Si j'ai besoin d'un directeur de campagne, je ferai appel à vous !

Mme BAUDOIN : Il y a deux associations qui ont pour but de faire connaître les Puces et je ne comprends pas pourquoi on doit opposer ces deux associations.

Le Festival Jazz Musette, comme d'autres collègues l'ont rappelé, a pour but de valoriser l'ambiance des Puces, les traditions de ce quartier. Il reçoit à cet effet une subvention municipale.

Je n'ai jamais participé au Festival de Jazz Musette parce que cela correspondait au moment où je prenais mes vacances ; cette année, je pourrai peut-être y aller. Par contre, j'ai participé au Mondial des Puces ; celui-ci perçoit aussi une subvention municipale, donc l'argent des impôts locaux des Audoniens.

Pourquoi deux poids, deux mesures ?

M. DELANNOY : Parce qu'il y a une fréquentation plus importante.

Mme Le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? ...

Je pense que les collègues ont largement commenté l'intérêt non seulement de l'initiative, mais en plus le fait que l'ensemble des acteurs auraient sans doute intérêt, y compris pour eux-mêmes, à s'impliquer dans cette manifestation dont bien évidemment, contrairement à ce qui a été dit, ils ne sont pas exclus, au contraire.

Je propose que nous passions au vote.

Exprimés : 32 - Pour : 28 - Contre : 4 (Mme Valérie OURY, M. William DELANNOY (+ mandat), Mme Valérie PAYEN) ... ADOPTÉE
M. PEREIRA-SILVA ne prend pas part au vote.

Sortie de la salle de M. DELANNOY (+ mandat), Mmes OURY et PAYEN à 22 h 25.

**DL/07/11 Convention entre la Ville de Saint-Ouen et le Lycée
Blanqui relative à des actions de culture scientifique,
technique et industrielle pour l'année scolaire 2006-2007.
Habilitation du Maire ou de son représentant à
signer la convention.
(Rapporteur : Mme Paulette FOST)**

Mme FOST : Dans le cadre de son action éducative qui passe notamment par l'accueil des classes primaires du CP au CM2, avec des animations scientifiques, l'ATLAS prolonge son rôle de centre de culture scientifique au service des scolaires sous diverses formes (visites de sites, rencontres avec des chercheurs, conférences).

Concernant le Lycée Blanqui, il s'agit de poursuivre les actions entreprises dans les domaines des Sciences de la Vie et de la Terre et des Sciences de la Matière ; d'où les thèmes retenus pour les conférences, les visites, l'accompagnement pédagogique, la formation, la mise à disposition des ressources de l'Atlas, qui se centreront sur la géologie, l'histoire des sciences physiques, l'astronomie, la biologie et la climatologie.

Tous les ans, en début d'année scolaire, il est organisé un voyage dans les Alpes ... (Lecture rapide du texte/pas de bande).

Au mois de février, une semaine est consacrée aux examens blancs pour les premières et les terminales. Les secondes profitent de cette semaine pour de véritables rendez-vous d'étude à la Villette.

Une convention avec le Muséum d'Histoire naturelle est en cours de préparation.

Par ailleurs, l'Espace 1789 est souvent utilisé pour des conférences sur l'évolution humaine, sur des thèmes comme la radioactivité, le réchauffement climatique.

La préparation d'exposés, les recherches documentaires, sont réalisés dans le cadre de la convention.

C'est une aide évidemment évidente aux élèves qui n'intervient pas pour rien dans les résultats au Bac de la série scientifique dont je rappelle qu'en juin 2005, le pourcentage s'élevait 64,6 % et en juin 2006 à 67,9 %.

Vous avez remarqué que dix classes scientifiques du lycée sont intéressées aux actions que je commente pour cette année scolaire.

La convention soumise au Conseil précise les engagements respectifs de la Ville et du lycée.

Le budget global pour la réussite de ces actions est de 5 260 € qu'il vous est demandé d'inscrire en dépenses au budget 2007, de même que d'inscrire en recettes la participation du lycée, soit 2 500 € ; la délibération proposée au Conseil précisant les modalités d'exécution de cette décision.

Je me suis permis de donner quelques détails puisque je les ai en connaissance, je voulais vous les faire partager.

Mme BAUDOIN : Je voulais rappeler que, outre la convention avec le Lycée Blanqui sur la culture scientifique, le voyage des deux classes avait eu lieu dans le centre de Saint-Veran, aussi patrimoine de la Ville.

Mme Le Maire : Très bien. Je propose que nous passions au vote.

Exprimés : 29 - Pour : 29 ADOPTEE

Retour dans la salle de M. DELANNOY (+ mandat), Mmes OURY et PAYEN à 22 h 30.

**DL/07/12 Attribution d'une subvention pour l'année 2007 à l'association 'Le Lieu Mains d'Oeuvres' dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens en date du 16 décembre 2005 intervenue entre la Ville de Saint-Ouen et cette association.
(Rapporteur : M. Michel CHARRIER)**

M. CHARRIER : Lors de sa séance du 12 décembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville et l'association «Le Lieu Main d'Oeuvres» précisant la nature et les conditions du soutien municipal à Mains d'Oeuvres.

Je tiens à vous relire le préambule de cette convention qui, à mon avis, fixe parfaitement bien le but et l'existence de Mains d'Oeuvres :

« Dans la perspective de favoriser l'accès au plus grand nombre à toutes les dimensions de la culture, la Ville de Saint-Ouen a développé une intervention publique forte, notamment en créant de nombreux équipements municipaux à vocation culturelle.

Pour conforter cette démarche, la Ville de Saint-Ouen s'efforce de soutenir les initiatives proposées par les acteurs culturels dans l'objectif de favoriser la rencontre entre la création et un large public et de participer à l'enracinement des pratiques culturelles auprès de la population locale.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement, de la création artistique et de la vie culturelle locale, la Ville a donc décidé de conclure une convention avec Mains d'Oeuvres dont l'objet est ainsi défini par ses statuts :

- Animer un lieu de culture dédié à l'innovation sociale et artistique.*
- Accueillir de jeunes artistes choisis en fonction de leur talent et de leur situation défavorisée, en vue de promouvoir leur insertion dans les milieux de l'art.*
- Accueillir des porteurs de projets d'utilité sociale et les aider dans le développement de leurs projets.*

Dédiée à l'innovation artistique, civile et sociale, Mains d'Oeuvres affiche la volonté de :

- Faciliter des formes artistiques non instituées, émergentes et/ou innovantes.*
- Susciter et soutenir l'expérimentation artistique et les projets pluridisciplinaires en offrant aux artistes et acteurs de la société civile des espaces de travail, de rencontre et de croisement, ainsi qu'un accompagnement aux projets.*
- Diffuser les œuvres produites, organiser des concerts, des installations, des rencontres-débats, en recherchant une autre relation avec le public.*
- Faire vivre ce lieu projet, artistique et culturel, en le rendant accessible à tous.*
- S'immerger dans les différentes strates du territoire en tissant des liens avec les habitants pour stimuler la richesse des échanges locaux et internationaux.*

La pertinence du concept développé par Mains d'Oeuvres, l'originalité de ses actions et l'expérience reconnue des principaux acteurs associatifs porteurs de ce projet ont permis à Mains d'Oeuvres de bénéficier de l'engagement renouvelé du Ministère de la Culture et de la Communication, du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, de la Ville de Paris.

L'association s'efforce également de renforcer ses ressources avec des mécénats privés, tels que les soutiens apportés par la Fondation de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ADAMI et la SACEM.

Tel qu'il vient d'être défini, le projet artistique et culturel proposé par Main d'Oeuvres ne peut exister et acquérir une légitimité sans définir des liens étroits avec le territoire qui l'accueille et solliciter l'expérience des acteurs locaux afin de construire des collaborations.

Tant pour la Ville de Saint-Ouen que pour l'association Mains d'Oeuvres, cette donnée constitue un préalable indispensable, ainsi que le moyen de pérenniser le projet et d'assurer sa réussite».

Cette convention a été signée par les deux parties le 16 décembre 2005 ...
(*Lecture du rapport de présentation*).

Mme Le Maire : Merci, Michel CHARRIER. Cet exposé traduit votre attachement, comme celui de beaucoup de collègues, à Mains d'Oeuvres.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

M. DELANNOY : Je voudrais poser une question à notre collègue, Michel CHARRIER. Est-ce que vous pouvez me rappeler le montant du loyer que la Ville perçoit pour le beau bâtiment Valeo qu'elle loue à Main d'œuvres ?

Vous pourrez me le communiquer ultérieurement. Il s'agit juste d'un rappel.
(*Mme BAUDOIN indique, hors micro, « 70 000 € »*).

M. DELANNOY : On leur donne 83 000 € pour qu'ils nous en redonnent 70 000. En fait, on leur donne un espace plus ou moins gratuit pour assurer la vie culturelle de Saint-Ouen.

M. ROUAULT : Et alors ? C'est bien ou ce n'est pas bien ?

M. CHARRIER : Je pense que vous n'avez pas compris la quintessence du rapport.

Il ne s'agit pas d'assurer la vie culturelle de Saint-Ouen, mais d'affirmer la présence et la pérennité sur notre territoire d'un équipement culturel voué à l'imagination, à l'invention et à de nouvelles pratiques culturelles. Ce n'est pas un centre culturel comme il peut en exister dans d'autres villes.

Je pense que c'est un élément unique en son genre en France, reconnu de façon internationale puisque l'une des deux responsables de l'association est toujours partie par monts et par vaux pour exposer ce qu'elle fait et son projet.

C'est un lieu unique qui mêle à la fois l'expérimentation, l'innovation, la pratique quotidienne ; qui mouille des populations locales dans des projets nouveaux.

Vous avez dans le rapport –qui est excellent- ce qu'ils ont présenté sur la ville, ce qu'ils ont fait avec la population locale ; cela n'a rien à voir avec un centre culturel ordinaire. Il ne peut en aucun cas être comparé à l'Espace 1789 ou à autre chose. C'est autre chose.

M. DELANNOY : Concernant cet autre chose que l'on nous envie, est-ce que l'on peut –puisque l'on est à quelques jours de la fin du mois- émettre encore un vœu ? Que le Maire de Saint-Ouen puisse faire en sorte que les riverains -qui, eux, ne sont pas très loin de votre haut lieu culturel- puissent quelquefois dormir tranquillement, et veille à ce que Mains d'Oeuvres améliore son acoustique, sa

sécurité audio, pour que les gens d'Etienne Dolet et des environs ne soient pas régulièrement amenés à interpellier les services de police, à écrire à Madame le Maire en lui disant «On ne peut plus dormir. C'est jusqu'à six heures du matin».

Moi, j'é mets un vœu : est-ce que M. CHARRIER peut faire en sorte que les gens qui habitent autour puissent être tranquilles ?

M. CHARRIER : Je pense que les nuisances induites par Mains d'œuvres ne sont pas dues aux nuisances internes puisque de gros travaux d'isolation ont été faits.

D'une façon récurrente avec tous les lieux culturels, c'est le bruit qui est fait à la sortie (les gens qui discutent, qui rient, qui ont peut-être un peu bu ; les voitures qui démarrent). En effet, j'admets que cela pose un vrai problème. Dernièrement, j'ai eu une discussion avec un officier de police à ce sujet.

Ceci étant, je pense qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Ce n'est pas parce que cela pose un vrai problème, qui peut être résolu, qu'il faut systématiquement dénigrer Mains d'œuvres et ce qui s'y fait.

M. DELANNOY : Je propose une subvention pour acheter des boules Quiès pour les habitants autour de Mains d'œuvres !

M. ROUAULT : Je suis un peu inquiet parce que j'ai l'impression que ceux qui suivent ce Conseil Municipal vont faire une erreur, ils vont croire que M. DELANNOY est contre la culture parce que c'est toujours trop cher ...La Médiathèque, c'est trop cher ; le Festival de Jazz Musette, c'est trop cher ; Mains d'œuvres, c'est trop cher !

Je connais particulièrement ce lieu. Si Valeo ne l'avait pas laissé tomber, ce serait toujours Valeo, mais ce n'est plus Valeo parce que Valeo l'a laissé tomber.

J'étais fier que la Ville de Saint-Ouen ne laisse pas tomber ce lieu important de la culture locale. Cela fait partie des fiertés que je peux avoir en tant qu'élu.

On a parlé tout à l'heure du vivre ensemble dans le quartier des Pucés. Franchement, Monsieur DELANNOY, quand on habite dans ce quartier, penser qu'il n'y a que Mains d'œuvres avec lesquels il faut cohabiter, de manière pas toujours très facile, je trouve que c'est un peu «gonflé» ! On a tous besoin dans ce quartier de faire avec les uns et avec les autres, y compris vos collègues.

J'habite aussi en frange de ce quartier : la circulation des voitures, le stationnement anarchique, ... Pour autant, cela fait partie d'une des caractéristiques de Saint-Ouen ; il faut en limiter les nuisances.

Ne pointer que Mains d'œuvres et ses activités comme nuisances dans le secteur, je trouve que c'est un peu «gonflé» !

M. DELANNOY : Si vous aviez prévu un parking sur les Pucés, il n'y aurait peut-être pas de stationnement anarchique devant votre bateau, Monsieur ROUAULT, mais comme vous n'avez jamais prévu les choses, voilà ce qui arrive. C'est votre incompetence, tout simplement, tous ces résultats !

(Protestations dans la salle).

M. ROUAULT : Il y a quelques années, Monsieur DELANNOY, il y avait le projet d'un parking souterrain dans les Pucés à côté des Boute-en-train que vous avez fait capoter !

M. DELANNOY : Non.

M. ROUAULT : Si. On peut reprendre toutes les délibérations de ce Conseil.

(Intervention hors micro de Mme FOST).

M. DELANNOY : Madame le Maire, vous ne pouviez pas vous en rappeler ; vous n'étiez pas encore sur Saint-Ouen à cette époque-là.

Mme Le Maire : Je ne suis pas mécontente parce que -je me permets de le dire- vous en restez un peu bouche bée ... Je pense que ce n'est pas inintéressant.

M. DELANNOY : On y reviendra.

Mme Le Maire : Vous n'êtes pas tout à fait suffisamment préparé.

M. PEREIRA-SILVA : Concernant le grand parking, cela me fait un peu réagir.

Je pense que Francis GODARD ne me démentira pas. Il me semble qu'il y a déjà plusieurs années, nous avons discuté du projet urbain des Pucés. Même les commerçants des Pucés –comme tout un chacun, comme beaucoup de citoyens et de professionnels-, considèrent que l'idée d'un grand parking qui attirerait toutes les voitures, ce n'est pas forcément ce qu'il faut faire.

C'est bien de faire des numéros de claquettes en public parce que vous nous permettez de parler ; sinon, ce serait très triste et on n'aurait pas d'échanges, ni de débats !

L'idée d'un grand parking, c'est une absurdité. D'ailleurs, quand nous préparons le Mondial des Pucés -vous-même, avec moi, lorsque nous sommes à la Préfecture-, nous défendons l'idée de la fermeture de la bretelle pour éviter d'attirer toutes les voitures. Donc, le problème ne se pose pas comme cela ; vous le savez très bien.

Il faut essayer de faire en sorte que les parkings qui sont à l'intérieur des Pucés soient plutôt dédiés aux habitants et aux commerçants, plus qu'aux visiteurs, et à une partie des visiteurs.

Poser le problème en ces termes aujourd'hui, c'est de la démagogie ; n'en faites pas et ne dites pas le contraire de ce que nous disons ailleurs ensemble, de grâce !

M. DELANNOY : Monsieur PEREIRA, si nous demandons la fermeture du périphérique, a contrario de votre Festival de Jazz Musette pipeau, c'est tout simplement parce que nous recevons beaucoup de monde au moment de cet événement et que nous savons pertinemment que nous générons un trafic important parce que tous les gens veulent venir en voiture.

M. PEREIRA-SILVA : Plus personne ne défend l'idée d'un grand parking.

M. DELANNOY : Il n'y a que vous, Monsieur PEREIRA, le responsable du commerce, qui considérez que le commerce doit se faire sans pouvoir charger de la

marchandise ... Quand je vous vois gérer le commerce à Saint-Ouen, j'ai peur de ce que vous êtes capable de faire sur les Puces !

M. PEREIRA-SILVA : Ce n'est pas ce que je dis.

Je dis qu'il ne faut pas faire un parking géant qui attirera les voitures du périphérique, de France et de Navarre et de l'Ile-de-France ; vous le savez très bien.

Donc, c'est une fausse bonne idée et tout le monde l'a abandonnée, même ceux qui étaient le plus attachés au «tout bagnole» l'abandonnent. Ne rebondissez pas là-dessus !

Mme Le Maire : Concernant Mains d'œuvres, s'il n'y a pas d'autres remarques sur l'équipement, sa vie et l'accompagnement que l'on se propose de faire, nous allons passer au vote.

Exprimés : 33 - Pour : 29 - Contre : 4 (Mme Valérie OURY, M. William DELANNOY (+ mandat), Mme Valérie PAYEN) ADOPTEE

Sortie de la salle de MM. PEREIRA-SILVA et BENAMARA à 22 h 40.

**DL/07/13 Adaptation du dispositif de prise en charge des personnes
et des familles en situation de rupture de toit.
(Rapporteur : M. Claude THOMANN)**

M. THOMANN : Une délibération de novembre 2003 portait sur le dispositif d'hébergement en hôtel pour les familles victimes de sinistre. Le principe avait été adopté d'une prise en charge de quinze nuitées, renouvelable une fois.

Il s'avère qu'au cours de l'année 2006, nous avons eu sur la ville un autre événement à résorber. Il s'agissait de la situation dangereuse d'un squat du 4 Jules Verne qui présentait un péril imminent.

Cela s'est résorbé, il y a eu des hébergements en hôtel, mais les factures mandatées, liées à ces hébergements, ont été rejetées par la recette municipale qui faisait valoir l'inadéquation au regard du dispositif d'hébergement en hôtel pour les familles victimes de sinistre.

Il a donc fallu adapter ce processus et organiser un nouveau dispositif provisoire, en prenant en considération à la fois le risque sanitaire avéré ou le trouble manifeste à l'ordre public qui entraînerait le non logement provisoire des familles ou des personnes concernées.

Il s'agit pour le Conseil Municipal d'approuver trois lignes de principe :

- La prise en charge des dépenses de toutes natures relatives à l'hébergement temporaire de familles ou de personnes en rupture de toit, selon les critères que j'ai précités.

- La réservation d'une chambre permanente qui serait payable mensuellement à l'hôtel de la Mairie, situé 3 Place de la République.

Cette initiative pourrait permettre de faire face à des situations d'urgence que nous avons à traiter tout au long de l'année (incendies, ...) et qui mettent à la rue des familles. La réservation d'une chambre permettrait d'apporter une solution immédiate.

- Le paiement des factures en instance et à venir qui sont relatives à l'hébergement provisoire des familles évacuées du 4 Jules Verne, conformément à l'accord tripartite entre l'Etat, Logicil et la Ville de Saint-Ouen.

Mme Le Maire : Y a-t-il des questions ? ... Nous passons au vote.

Exprimés : 31 - Pour : 31 ADOPTEE

Retour dans la salle de M. BENAMARA et départ de M. DELANNOY (+ mandat), Mmes OURY et PAYEN.

DL/07/14 Réalisation et exploitation d'un réseau de Distribution de chaleur sous forme d'eau Chaude sur le périmètre de l'Ile des Vannes.

Approbation d'une convention tripartite entre la Ville de Saint-Ouen, l'OPHLM de la Ville de Saint-Ouen et la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain.

Habilitation de Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

(Rapporteur : M. Alain ROUAULT)

M. ROUAULT : Il s'agit de la proposition d'une convention tripartite pour alimenter en chauffage l'Ile des Vannes, à terme les immeubles du boulevard Marcel Paul appartenant à l'Office, avec une extension possible sur la partie de l'Ile Saint-Denis située de l'autre côté du boulevard Marcel Paul et notamment la partie qui est à urbaniser dans le cadre de «la friche Michel».

Le chauffage urbain à Saint-Ouen est quelque chose de connu puisque la vapeur produite par l'usine d'incinération des ordures ménagères et la chaufferie complémentaire de la CPCU sert en partie à chauffer un certain nombre d'immeubles de la Ville, d'immeubles de logement de l'Office HLM et de la SEMISO.

Actuellement, ce chauffage se fait dans le cadre d'une desserte de vapeur directement vers les immeubles ; ce qui a comme contrainte très peu de souplesse quant au raccordement puisque, avant de tirer les tuyaux, il faut connaître exactement la puissance qui devra être utilisée par rapport aux immeubles.

Ce qui est proposé là est une démarche originale puisqu'il s'agit de la création d'une sous station qui permettra de desservir, par un réseau d'eau chaude, un certain nombre d'immeubles. La sous station, qui serait créée sur les terrains de l'Ile des Vannes, desservirait les besoins du complexe sportif et des immeubles du boulevard Marcel Paul, avec une extension possible à terme vers les immeubles situés de l'autre côté du boulevard Marcel Paul.

L'avantage pour la Ville et l'Office, c'est que le partenariat ainsi créé permet de réduire considérablement les coûts qui auraient dû être engagés par la Ville et par l'Office pour reconstituer les chaufferies actuelles. Il faut savoir qu'en plus de l'achat nécessaire de nouvelles chaudières, les conditions de sécurité qui s'imposent aujourd'hui à l'installation de chaudières font que l'on aurait été obligé de les installer dans des locaux séparés des bâtiments actuels. Une solution de chauffage classique aurait coûté à la Ville 690 000 €. La solution CPCU vapeur correspond à 185 000 €.

Le fait de mettre en place cette boucle d'eau chaude permet de mutualiser les coûts. Le coût induit pour la Ville et l'Office de la première tranche est de 200 000 €, à partager entre la Ville et l'Office à hauteur de 126 540 € pour la Ville et de 73 460 € pour l'Office HLM.

Mme Le Maire : Y a-t-il des questions ? ... Nous passons au vote.

Exprimés : 28 - Pour : 28 ADOPTEE

DL/07/15 Redevance communale d'assainissement.

Fixation du taux pour 2007.

(Rapporteur : M. Rémi FARGEAS)

M. FARGEAS : Je ne reprendrai pas la description du budget d'assainissement qui est faite dans cette délibération, sinon pour souligner que depuis deux ans, nous avons mis en place un système d'inspection filmée des canalisations qui a déjà permis une première tranche de travaux sur un linéaire de 860 mètres.

Nous allons poursuivre ces inspections et nous pouvons nous attendre, suite à ces inspections, à devoir décider des travaux d'un coût important. C'est pourquoi il est proposé au Conseil d'augmenter la redevance communale d'assainissement de 5 % pour l'année 2007, donc de la fixer à 0,1194 € par mètre cube d'eau.

Le nouveau taux de la redevance entraînera une augmentation de la facture d'eau annuelle d'environ 0,684 € pour un Audonien consommant 120 m³ par an. Cela aboutira à une recette supplémentaire d'environ 18 335,63 €.

Il est proposé d'approuver cette délibération.

Mme Le Maire : Y a-t-il des questions ? ... Nous passons au vote.

Exprimés : 28 - Pour : 28 ADOPTEE

DL/07/16 Etablissement d'une taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés à un incinérateur de déchets ménagers.

(Rapporteur : M. Alain ROUAULT)

M. ROUAULT : Il s'agit d'une délibération de principe.

La loi de finances 2006 avait prévu, pour les communes qui accueillent des décharges d'ordures ménagères ou des usines d'incinération, la possibilité de créer une taxe de 3 € par tonne entrante dans l'usine. Le texte ne prévoyant cette

disposition que pour les nouvelles usines ou les nouvelles décharges, nous n'y avons pas droit.

Devant les protestations des élus des communes qui accueillent des usines ou des décharges depuis de nombreuses années, il y a eu une bataille d'amendements lors du vote de la loi de finances 2007 ; ce qui a conduit à :

- Ouvrir la possibilité de création de cette taxe à des usines construites avant, sous certaines conditions.

- Réduire le montant de 3 € à 1,5 € par tonne. Quand on sait qu'il rentre 650 000 tonnes d'ordures ménagères dans l'usine, la création de cette taxe représente un enjeu de l'ordre de 1 million d'€.

La difficulté est que nous devons prendre la délibération avant le 1^{er} février et qu'en l'état actuel de nos informations, nous ne savons toujours pas si nous y avons droit ou pas, au regard des critères qui ont été ceux d'un amendement à la loi de finances, mais pour lesquels les circulaires d'application ne sont pas encore finalisées.

Il est probable également que si nous créons cette taxe, il y ait la possibilité de la partager en partie avec les communes qui sont dans un périmètre proche de Saint-Ouen, notamment Asnières qui est de l'autre côté de la Seine et Clichy.

Pour l'instant, nous vous proposons de délibérer sur le principe ; en ne sachant pas si nous obtiendrons satisfaction, mais en tout cas pour préserver les droits de la Commune de Saint-Ouen au cas où il s'avérerait possible de lever cette taxe.

Mme Le Maire : Je suppose que tout le monde est sur un vote qui nous permettra, grâce à l'installation du centre des ordures ménagères, de percevoir éventuellement des rentrées financières pour la Ville.

Nous passons au vote.

Exprimés : 28 - Pour : 28 ADOPTEE

**DL/07/17 Appel d'offres relatif aux travaux de Démolition
et de déconstruction d'ouvrages de toute nature sur le
territoire de la commune de Saint-Ouen.
Habilitation à signer le marché.
(Rapporteur : M. Alain ROUAULT)**

M. ROUAULT : Nous avons relancé l'appel d'offres pour permettre la dévolution des travaux de démolition et de déconstruction. Il s'agit d'un marché à bons de commande dans une fourchette de 100 000 à 900 000 €.

Deux entreprises ont répondu. A la suite de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du 19 janvier a retenu l'entreprise PICHETA qui était la moins chère et dont la commande type était proche de l'estimation des services.

Mme Le Maire : Nous passons au vote.

Exprimés : 28 - Pour : 28 ADOPTEE

DL/07/18 Exploitation de quatre parcs de stationnement municipaux et du stationnement payant sur voirie de la Ville de Saint-Ouen.
Approbation d'un avenant n° 1 au marché conclu avec la Société des Parkings de France pour le lot n° 1 : exploitation de trois parcs de stationnement et du stationnement payant sur voirie.
Habilitation du Maire à signer cet avenant.
(Rapporteur : M. Francis GODARD)

M. GODARD : Il s'agit d'un simple ajustement technique. Je ferai donc un très rapide rappel :

La Société des Parkings de France s'est vu attribuer l'exploitation de trois parcs de stationnement et d'une partie du stationnement sur voirie par la Commission d'Appel d'Offres du 2 juin 2006. Le lot n° 1, qui a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres, a pris effet le 1^{er} juillet 2006 pour une durée de quatre ans.

Suite à une réorganisation interne, la Société des Parkings de France a décidé de filialiser toute son activité de gestion de parc et de maintenance. Elle a créé une société filiale dont elle est actionnaire à 100 %, la Société Parkings de France Services.

De ce fait, le marché que nous avons conclu avec la Société des Parkings de France est transféré à la Société Parkings de France Services.

Il faut donc une délibération pour conclure un avenant qui permette de signer une nouvelle convention avec la nouvelle société. Cela ne change rien au contenu de la convention, il s'agit simplement d'un transfert à cette société.

Mme Le Maire : Nous passons au vote.

Exprimés : 28 - Pour : 28 ADOPTÉE

Retour dans la salle de M. PEREIRA-SILVA à 22 h 50.

DL/07/19-1 Approbation de la convention cadre de reconnaissance de site qualifiant entre l'Ecole Supérieure de Travail Social et la Ville de Saint-Ouen.

DL/07/19-2 Approbation de la convention cadre de reconnaissance de site qualifiant entre l'Ecole Normale Sociale de Paris et la Ville de Saint-Ouen.

DL/07/19-3 Approbation de la convention cadre de reconnaissance de site qualifiant entre l'Institut Universitaire de Technologie et la Ville de Saint-Ouen.

(Rapporteur : Mme Valérie GEOFFROY)

Mme GEOFFROY : Je dois soumettre à votre approbation des conventions cadres, qui reconnaissent notre ville comme site qualifiant, entre l'Ecole Supérieure de Travail Social, l'Ecole Normale Sociale et l'Institut Universitaire de Technologie.

Dans le cadre de la réforme du diplôme d'Etat d'assistant de service social, la circonscription sociale municipale souhaite être reconnue comme site qualifiant au travers de cette convention.

Cette réforme, qui visait le statut d'agent social, propose de mieux intégrer les profondes mutations de l'action sociale, de mieux expliquer les contenus professionnels, de mettre en évidence le cœur du métier et de préparer les éventuelles passerelles entre diplômes dans le champ du travail social.

Je précise que c'est la voie de l'alternance qui reste le principe majeur de la formation à ce diplôme d'Etat. La formation pratique ne peut donc se dérouler qu'auprès d'un site qualifiant.

La circonscription sociale municipale de Saint-Ouen accueille déjà depuis de nombreuses années des étudiants en service social, ce qui a permis de recueillir la candidature à un poste permanent de cinq stagiaires.

Dans ce domaine, il est bien entendu évident que nous avons toujours à courir après ces personnels qualifiés –la concurrence est rude entre les collectivités même- ; ce qui nous donne la garantie de ne pas avoir de dysfonctionnements avec des postes vacants au niveau de la circonscription sociale.

Je vous propose d'approuver ces conventions entre ces trois établissements et notre Ville.

M. ROUAULT : Parmi les choses dont on peut être fier, il y a celle-là.

Il y a une dizaine d'années, on avait énormément de difficulté parce que beaucoup de secteurs n'étaient pas couverts, le service social était très décrié.

La politique qui a été menée depuis fait qu'aujourd'hui, tous les secteurs sont couverts et que nous sommes en plus reconnus dans la profession. Ce n'est pas seulement pour nous faire plaisir que l'on nous reconnaît comme site qualifiant, ni parce que nous sommes accueillants ; c'est parce qu'il y a aussi une qualité dans le travail de circonscription.

Puisqu'il faut savoir aussi parler positivement de nos services, je profite de cette occasion pour féliciter l'ensemble du secteur du travail qui a été effectué. On le sait, ce n'est pas un travail facile. J'ai d'ailleurs été très touché, à la réception du personnel, de voir ces stagiaires qui étaient toutes contentes de découvrir la ville et très fières de parler de leur travail futur.

Mme Le Maire : Vous avez trois instituts de formation : l'Ecole Supérieure de Travail Social, l'Ecole Normale Sociale, l'Institut Universitaire de Technologie.

Je propose que nous fassions un vote global pour approuver ces conventions.

Exprimés : 29 - Pour : 29 ADOPTEE

DL/07/20 Création d'un poste afin de faire face à des besoins occasionnels.

(Rapporteur : M. Alain ROUAULT)

M. ROUAULT : Il s'agit simplement d'un besoin occasionnel d'un agent administratif qualifié, deux fois trois mois au centre Barbusse. L'objectif est de permettre les remplacements pour raisons diverses et ainsi maintenir les effectifs pour le centre.

Exprimés : 29 - Pour : 29 ADOPTEE

Mme Le Maire : Nous arrivons à la fin du Conseil. Merci beaucoup de votre implication.

La séance est levée à 22 h 55.